

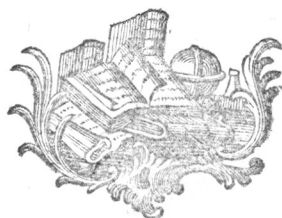
JOURNAL HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE.

15. MARS 1793.

*Neque te ut miretur turba, labores,
Contentus paucis lectoribus. Hor. Sat. 10, l. 1.*



A MAESTRICHT,

Chez FRANÇOIS CAVELIER, Imprimeur-
Libraire, sur le Vrythof.

Et se trouve à LIEGE,

Chez J. F. BASSOMPIERRE, Imprimeur-
Libraire, vis-à-vis Ste. Catherine.



JOURNAL HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE.

15. Mars 1793.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Coup-d'œil sur les principaux points d'une constitution à adopter dans la république Belgique.

Felix quem faciunt aliena pericula cautum!

Par un citoyen Belge. En Décembre 1792.
1 vol. in-8vo. de 40 pag.

ON comprend sans peine que les circonstances où se trouve la Belgique depuis le mois de Novembre 1792, ont fait éclore une multitude de brochures de cette nature; que l'esprit des légistes, des politiques, des philosophes s'est esrimé vigoureusement dans la nouvelle carrière qui s'est ouverte à leurs spéculations, & que de tous ces donneurs d'avis pas deux se sont rencontrés dans la même con-

clusion. Il me paroît qu'à tous une seule & bien simple réponse doit suffire : c'est qu'on ne fait pas une constitution : mais elle se fait. Je ne fais si on comprendra bien cette réponse mais elle me paroît péremptoire. Un homme de génie en a jugé de même. » Cette sentence, » dit-il, n'est pas sortie du cerveau creux des auteurs de la rapsodie métaphysique des droits de l'homme, qui ont eu la folie de la regarder comme le code du genre humain, & qui feroit celui de la fin du monde. Dieu seul peut être l'inventeur d'une constitution régénératrice, & l'on passeroit à peine à des gens qui ont un nom, d'en tenter une ».

Une conséquence de cette maxime est, que puisque la constitution se fait & qu'on ne la fait pas, elle doit aussi se défaire, par l'influence des tems & des événemens, par des breches reçues successivement, & sans aucune intervention des oisifs novateurs. Et dans tous les cas, il faut pour un changement quelconque, que la nation soit assemblée selon la même division des ordres qui la composoient lorsqu'elle vota l'établissement des loix qu'elle veut détruire ; autrement, ce ne feroit plus la même nation qui déferoit ce qu'elle auroit fait ; ce qui répugne également. Encore n'est-ce pas après avoir été soumise à telles ou telles loix pendant des siècles, après avoir prospéré par ces loix, qu'une nation a raison de les changer. C'est sur-tout, dit J. J. Rousseau, la grande antiquité des loix qui les rend saintes & vénérables. Il faut des siècles, avant que les décrets deviennent des loix, & les usages, des mœurs & des coutumes ; en

un mot, avant qu'il y ait un esprit public, les loix ne font rien. — Démonsthenes, quoique, pour le moins aussi fougueux démagogue ou démocrate, que tous ceux qui se parent de ces noms-là aujourd'hui, disoit aux volages Athéniens : « Si les loix peuvent être abrogées à la volonté, au gré du caprice de chacun, non-seulement la république est menacée d'une prompte décadence, mais je ne vois même aucune différence entre notre vie & celle des bêtes féroces ». D'autre fois, il leur citoit l'exemple des Locriens : « Ce sage peuple, ô Athéniens, disoit-il, est tellement convaincu de la nécessité de conserver les anciennes loix, de ne pas toucher aux institutions de ses peres, du danger qui le menacerait s'il s'exposoit à consacrer les intérêts ou les ressentimens de quelques citoyens habiles, que tout homme qui vient proposer une nouvelle loi, arrive la corde au col, pour être étranglé sur le champ, si la loi n'est pas adoptée. » (a)

(a) Autres points de vue sur le changemens des loix, 15 Déc. 1789, & autres Journ. cités *ibid.*



Réponse à la question proposée sur le serment d'égalité, de liberté, de la souveraineté du peuple. A Louvain, chez Michel, 1793, in-8vo. de 15 pag.

IL y a des questions auxquelles on devroit être dispensé de répondre, parce que la réponse se trouve dans l'énoncé de la question même : & telle est exactement celle dont on traite ici. Cependant puisqu'on paroît vouloir que ceux qui passent pour maîtres en Israël, répondent positivement à ceux qui les consultent, un théologien profond & exact a cru devoir discuter la question relative au serment démocratique, & la décider par toutes les lumières que la Religion & la saine logique peuvent répandre sur un objet de cette nature. Sa réponse nous dit amplement & savamment ce que je n'ai dit que fort laconiquement, mais dans le sens de la même conclusion * : elle embrasse la question d'une manière si complète & si satisfaisante, qu'elle mérite d'être précieusement conservée, comme une excellente direction de conscience, & un monument de la sainte sévérité de la morale catholique, qui ne donne rien aux circonstances, qui ne cède ni au pouvoir, ni à la puissance, ni à la force ; ni à la séduction, qui se rit également de la brutale ressource des menaces, & des flagorneries d'une logique accommodante. Nous la donnerons en entier avec les notes qui sont du même auteur.

* 1 Janv.
p. 78.

„ La question que vous me proposez, monsieur, me paroît d'une très-grande importance dans ce tems

de vertige & de séduction, qui s'emparent de presque tous les esprits & de tous les cœurs qui ne sont point en garde contre l'imposture. Je tâcherai d'y répondre le plus succinctement qu'il me sera possible. „

„ Je dis donc d'abord qu'il n'est pas permis, mais très-criminel de prêter purement & simplement le ferment d'égalité, de liberté, de la souveraineté du peuple, dans le sens des François ou de leurs partisans qui l'exigent & qui en prescrivent le formulaire. „

„ Jurer la souveraineté du peuple dans leurs principes, c'est autant que de dire : Je jure que le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation (a) : que tous les pouvoirs émanent essentiellement de la nation, & ne peuvent émaner que d'elle (b) ; que nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément (c) : & par

(a) Ce sont les termes de l'article III de la constitution Française du 20 Août 1789. Voyez la Collection ecclésiastique par l'abbé Barruel, vol. I, édition de Paris 1791, pag. 2.

(b) Décret du 23 Septembre 1789. *Ibid.* pag. 6.

(c) *Ibid.* Art. III, pag. 2. Un peuple encore tout-à-fait libre, peut sans doute se choisir des représentans ; & pourquoi pas des seigneurs, des princes, un roi, comme il a été d'usage depuis tant de siècles chez toutes les nations du monde ? Il peut se prescrire telle forme de gouvernement, & se former telle constitution qu'il jugera à propos pour sa félicité, pour autant qu'il ne dérogera en rien aux loix du juge suprême & souverain législateur de l'univers. Mais prétendre, comme le font ici ces novateurs incrédules, que le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation, & que tous les pouvoirs ne peuvent émaner que d'elle ; ou qu'elle peut à son gré secouer le joug de ses princes légitimes sous prétexte de tyrannie ou de despotisme, c'est une fausseté saillante, une erreur pernicieuse, une source féconde d'absurdités & d'injustices. Moïse, Aaron, les juges d'Israël, d'où tiroient-ils leur pouvoir ? La souveraineté de Saül, de David & de ses successeurs, d'où émanoit-elle ? Etoit-ce de la nation ? Non, sans doute, mais de Dieu même ; encore une fois, d'où émanoit le pouvoir des anciens Patriarches sur leurs familles ? D'où émane l'autorité des pères & mères sur leurs enfans, des maris sur leurs épouses, des maîtres & maîtresses sur leurs serviteurs & servantes ? N'est-ce pas de la loi naturelle, de la loi de Dieu ? Peut-on être ignorant, aveuglé ou méchant au point de méconnoître ces lumineuses vérités ? *Non est potestas nisi a*

conséquent, c'est autant que de dire : Je jure de ne reconnoître désormais ni de respecter d'autres supérieurs que le *peuple souverain* ou ses représentans : je jure de n'admettre à l'avenir d'autres loix, pas même l'Evangile (a), ni d'autres constitutions, quelles qu'elles puissent être, que celles qu'il plaira au *peuple souverain* de me prescrire : je jure de défendre l'anéantissement du trône & de l'autel, de la monarchie & du monarque, des nobles & de la noblesse, de nos Etats & de nos anciennes constitutions (b), ainsi que de leurs droits & privilèges les plus anciens, les plus incontestables, les plus sacrés (c) : je jure le renversement de la primauté du Pape, la suppression du pouvoir épiscopal, l'abolition du sacerdoce avec le saint Sacrifice de la Messe & tous les Sacremens (d) : en un mot, je jure l'anéantissement parfait de la hiérarchie ecclésiastique, de la Religion catholique, apostolique & Romaine (e). Et partant, je jure de défendre le schisme & l'hérésie, l'apostasie & l'incrédulité, en me rangeant sous l'étendard des libertins, des impies,

Deo : que autem sunt a Deo ordinata sunt (Rom. XIII. 1.). *Principes... Ministri Dei sunt, in hoc ipsum servientes* (ibid. 7. 3. & seq.) — *Obedite prepositis vestris* (Heb. XIII. 17.) — *Honora patrem tuum & matrem tuam* (Exod. XX. 12. & ad Eph. VI. 2.) — *Sicut Ecclesia subiecta est Christo, ita & mulieres viris suis in omnibus* (Ibid. V. 24.). — *Servi, subditi estote in omni timore dominis, non tantum bonis & modestis, sed etiam discolis* (I. Pet. II. 18.).

(a) A moins peut-être qu'il ne plaise à la *nation souveraine*, d'où tous les pouvoirs émanent essentiellement, de l'adopter.

(b) Comme contraires non-seulement à la *souveraineté du peuple*, mais encore à l'égalité & à la liberté.

(c) L'injustice de ce renversement est si ouvertement criante, qu'elle saute aux yeux de tout être raisonnable.

(d) La France nous offre un tel spectacle de cette effrayante vérité, qu'elle ne laisse rien désirer pour une pleine conviction. Là, plus d'*aristocratie*, ni d'*aristocrates*, plus de *thiocratie*, ni de *thiocrates* : c'est-à-dire, plus de roi, plus de duc, plus de prince, plus de noblesse, plus de seigneur, plus de pape, plus d'autres évêques, plus d'autres curés, plus d'autres vicaires, que des prêtres jureurs, schismatiques, apostats, qui n'ont d'autre mission ni d'autres pouvoirs, que ceux qui émanent essentiellement de la nation, & ne peuvent émaner que d'elle.

(e) Le renversement de la primauté du Pape, du pouvoir

des incrédules, des scélérats, des ennemis jurés de Jesus-Christ, des suppôts des démons, des démons mêmes (a). Item, je jure de ne plus écouter la voix de mes légitimes pasteurs, lorsqu'il plaira aux représentans du *peuple souverain* de les proscrire, ou lorsqu'ils oferont refuser le serment d'égalité, de liberté, de la *souveraineté du peuple*, en refusant de tremper leurs mains dans l'immense bassin d'iniquité qui inonde la France (b) : je jure de les regarder pour de méchans *aristocrates* (c), pour de vils *catotins* (d), pour de vrais *fanatiques* (e), pour des ennemis du *peuple souverain* (f) ; de les traiter comme tels ; & s'il le faut, de les injurier, de les maltraiter, de les défroquer, de les persécuter, de les massacrer, de les martyriser (g) : au contraire,

épiscopal, du sacerdoce, entraîne nécessairement après soi l'anéantissement de la hiérarchie ecclésiastique & de la Religion catholique avec toutes ses divines prérogatives : la Religion n'est plus alors qu'une affaire de politique, qui dépend de la bizarrerie du *peuple souverain*.

(a) Les persécuteurs de la Religion sont expressément appelés dans l'Ecriture-Sainte les ministres de satan (1. Cor. XI. 15.), qui est leur prince (Joan. XIV. 30.), leur roi (Tob. XLI. 25.), leur Dieu (2. Cor. IV. 4.).

(b) Cette conséquence résulte naturellement de ce serment impie, par lequel on abjure la vraie Religion en professant l'erreur. La France en est encore une preuve aussi convaincante que désolante.

(c) Les impies se sont si étrangement esgrimés contre tous ceux qu'il leur plaît d'appeller *aristocrates*, qu'en France, & même dans le pays de Liège, le peuple ignorant & trop crédule en a conçu une indignation, une haine, une aversion, qui vont jusqu'à la fureur. Il ignore ce pauvre peuple, qu'en persécutant ses prêtres sous le mot odieux d'*aristocrates*, dont il ignore la signification, il persécute réellement l'Eglise de notre Seigneur Jesus-Christ, dont le gouvernement est *monarchique* mêlé du gouvernement *aristocratique*.

(d) Terme de mépris inventé par les ennemis de l'autel pour en avilir les ministres.

(e) Injures atroces, tendantes à décrier notre sainte Religion comme un fanatisme des prêtres : c'est ainsi que les incrédules appellent l'attachement des fideles à la Religion catholique.

(f) Calomnie diabolique propre à rendre le peuple furieux contre ses légitimes pasteurs.

(g) Le massacre de Paris, du 2 Septembre dernier, joint à la persécution inouïe du nombreux clergé *non fureur* de ce vaste royaume, en est une preuve à jamais mémorable.

je jure de m'attacher inviolablement aux prêtres jureurs & aux intrus (a), aux faux prophètes & aux imposteurs (b), aux voleurs & aux larrons (c), aux corps ravissans & aux ministres de satan (d), qu'il plaira aux représentans du peuple souverain de me donner, pour m'apprendre à jouir des droits naturels & imprescriptibles de l'homme (e) dans ce monde-ci & d'aller au diable dans l'autre (f) : je jure enfin, comme zélé défenseur de la souveraineté du peuple, de défendre de toutes mes forces, la suppression des couvens, le vol des biens ecclésiastiques, la profanation des églises & des vases sacrés, la rapine du patrimoine de Jesus-Christ. (g) „

„ *Jurer l'égalité*, selon les principes des fondateurs de la nouvelle constitution Françoise, c'est autant que de dire : Je jure que les hommes naissent & demeurent libres & égaux en droits (h), que les droits naturels de chaque homme, ainsi que l'exercice de ces mêmes droits ne peuvent être bornés ni déterminés que par la loi (i) ; que cette loi émane essentiellement de la nation & ne peut émaner que d'elle (k). Je jure donc, qu'avant que la nation n'ait déterminé les bornes de l'exercice des droits

(a) Cet attachement aux prêtres constitutionnels, est une suite évidente de l'adhésion à la constitution schismatique, dont les principes de la souveraineté du peuple sont la base,

(b) Matth. VII, 16 & 2. Pet. II, 1.

(c) Joan. X, 1.

(d) Matth. VII, 16. act. XX, 29. — 2 Cor. XI, 15.

(e) Collect. ecclésiast. tom. I, art. 2.

*(f) Ces droits naturels & imprescriptibles ne pouvant être déterminés que par la loi de la nation (ibid. art. 4.), ne sont autre chose qu'une licence effrénée de suivre jusqu'aux penchans les plus honteux de la nature corrompue, en s'amassant par-là un riche trésor de la colère de Dieu, qui ne manquera pas d'éclater au grand jour du jugement contre les impies impénitens.

(g) C'est en effet sous le masque trompeur de la souveraineté du peuple, dont ils s'emparent par l'imposture & la violence, que ces bêtes féroces ravagent la vigne du Seigneur comme appartenante à la nation souveraine.

(h) Collect. ecclésiast. tom. I, art. 1.

(i) Ibid. art. IV.

(k) Ibid. pag. 6.

naturels & imprescriptibles de chaque homme, je jure, dis-je, que l'enfant est égal à son pere, l'épouse à son mari, le serviteur à son maître, le vassal à son seigneur, à son prince, à son roi : item je jure qu'avant que le *peuple souverain* n'ait parlé, il y a une parfaite *égalité* entre le paroissien & son curé, entre le curé & son évêque, entre l'évêque & le pape, entre le pape & le Roi des rois notre Seigneur Jesus-Christ, dont les blasphémateurs, amis de *l'égalité*, nient la divinité. Encore une fois, je jure l'anéantissement de toute autorité, de toute loi, tant humaines que divines, de toute subordination, de tout bon ordre, de toute religion (a), de Dieu même (b). „

„ *Jurer la liberté*, que nous préconisent les partisans; c'est autant que de dire : Je jure cette fameuse *liberté*, qui *consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui* (c), tout ce qui n'est pas défendu par la loi de la nation (d), à qui seule il appartient d'en borner l'exercice (e) : je jure donc de défendre la *liberté* sans bornes, d'affouvir les plus honteuses passions, de vomir les plus horribles blasphemes, de commettre les plus énormes forfaits contre les loix naturelles, divines & humaines dès qu'ils ne nuiront pas à autrui, ou qu'ils ne seront pas défendus par la loi de la *nation souveraine* (f) : je jure de défendre, au prix de ma

(a) Toutes ces absurdités hétérodoxes découlent si évidemment des principes de nos réformateurs, & sont si évidemment opposées aux vrais principes de la loi naturelle & de la révélation divine, qu'il faut être aveuglé pour ne pas les voir, & endurci pour ne pas les sentir.

(b) D'autant plus que ces ennemis jurés de la Croix de notre Sauveur Jesus-Christ, semblables aux démons qui les agitent, ont une haine formelle de la Divinité même.

(c) Collect. ecclésiast. art. IV. pag. 3.

(d) Ibid.

(e) Ibid art. IV. Item pag. 6.

(f) Combien de crimes hautement & justement condamnés par toutes les loix, ne sont pas & ne seront jamais prohibés par la loi de la nation ? O abyme de désordres & d'abominations !

tête (a), les mariages, ou plutôt les infames concubinages des mauvais prêtres, les sacrilèges libertinages des Religieux apostats (b); en un mot, la monstrueuse *liberté* d'être un parfait libertin, un véritable scélérat, de vivre en païen, & de mourir en bête. „

„ Voilà le précis de ce que je jure, en prêtant, *purement & simplement*, le serment d'égalité, de *liberté*, de la *souveraineté du peuple* dans le sens des partisans de la constitution François. „

„ Je vous crois trop éclairé, monsieur, pour révoquer en doute, que ce ne soit-là, dans toute la force des termes, le vrai sens de ce serment impie & sacrilège, sur lequel il vous a plu de me consulter. „

„ Si vous en doutiez, je vous prierois, pour vous en convaincre, de faire réflexion que ceux qui exigent ce serment infernal, sont de vrais *naturalistes*, *déistes*, *matérialistes*, athées de profession; tous ennemis déclarés de notre sainte Religion, de notre Sauveur Jésus-Christ, son divin auteur; qui ne respectent absolument ni souveraineté, ni autorité, ni pouvoirs, ni aucunes loix soit naturelle, divines, ou humaines, qui n'émanent pas de la *souveraineté du peuple* : c'est tout dire. „

„ Si cependant, monsieur, vous aimez de vous en convaincre encore davantage, jetez un coup-d'œil rapide sur les *abominations de désolation* qui se passent dans nos foyers, jusques dans le sanctuaire du Dieu vivant. Des laïcs impies, des militaires effrénés, de jeunes pédans hétérodoxes, des *clubistes* infames, ne se donnent-ils pas l'irréligieuse, la sacrilège *liberté*, de monter dans nos chaires de vérité, & d'y prononcer avec une im-

(a) *Egalité, liberté, ou la mort*. Voyez l'affiche attachée à l'arbre de liberté.

(b) Qui n'ont pas horreur d'afficher leurs infamies à la face de l'univers, en violant publiquement les promesses solennelles qu'ils ont faites à la face des autels.

pudente audace , l'anéantissement de la noblesse , des Etats , de nos constitutions , comme contraires à l'égalité , à la liberté , à la souveraineté du peuple qu'ils nous prêchent ? „

„ Et dans ces clubs , ces assemblées de jeunes libertins , ces écoles de corruption , ces synagogues de fatan , qu'y fait-on , sinon des plans destructeurs ? Qu'y entend-on , sinon des propos incendiaires , des chansons scandaleuses , des sarcasmes pleins d'impiété , lancés sans cesse par des effaims de maîtres incrédules , contre les souverains , contre la noblesse , contre les Etats , contre les Religieuses , contre les Religieux , contre les prêtres , contre les évêques , contre le Pape , contre la Religion catholique , contre notre Seigneur Jesus-Christ , leur créateur , leur rédempteur & leur Dieu ? Et pourquoi ? Uniquement parce qu'ils sont contraires à l'égalité , à la liberté , à la souveraineté du peuple , que l'on nous veut faire jurer malgré nous , comme la base de notre régénération. „

„ *Egalité* , réprouvée de Dieu même comme contraire à l'autorité légitime qu'il a établie (a). *Liberté* qui n'est qu'une licence effrénée , un monstre de désordre , de libertinage , un voile de malice & de péché : *Velamen habentes malitiæ libertatem* (2. Pet. II. 16.) , dont les auteurs qui nous l'exaltent si pompeusement , sont autant d'esclaves de corruption : *Libertatem promittentes , cùm ipsi servi sint corruptionis.* (2. Pet. II. 19.) „

„ *Souveraineté du peuple* , qui n'est qu'un fantôme de souveraineté , une invention séduisante du prince des ténèbres & de ses ministres , pour éblouir

(a) *Subiecti igitur estote omni humana creatura propter Deum ; sive regi quasi præcellenti : sive ducibus tanquàm ab eo missis ad vindictam malefactorum , laudem verò bonorum* (1. Pet. III. 16.) — *Omnis anima potestatibus sublimioribus subdita sit. Non est enim potestas nisi a Deo : quæ autem sunt , a Deo ordinata sunt. Itaque qui resistit potestati , Dei ordinationi resistit. Qui autem resistunt , ipsi sibi damnationem acquirunt* (Rom. 13. 1. & seq.)

& tromper le peuple , & en faire le coupable instrument de ses noirs desseins , de la damnation des ames rachetées du précieux sang de Jesus-Christ. „

„ *Egalité* , enfin , *liberté* , *souveraineté du peuple* , dignes de toute notre exécution ; mille morts , plutôt que de prêter ce serment exécrable. *Fiat ! Fiat !* „

„ N'est-il pas au moins permis , me dites-vous , de le prêter sous certaines restrictions ? — Cette question me paroît très-délicate. Voici quelques réflexions que j'ai faites sur cet important objet. „

„ L'intention des incrédules qui exigent ce serment exotique & sacrilège , est d'anéantir les *Aristocrates* , c'est-à-dire , le trône & l'autel , le clergé & la noblesse. Ils ne manifestent que trop leurs sentimens là-dessus. C'est à cette fin qu'ils s'efforcent de faire adopter , par la religion du serment , la nouvelle constitution Française , étayée sur les principes de l'*égalité* , de la *liberté* , & de la *souveraineté du peuple*. Stratagème diabolique , inventé à dessein de mettre les honnêtes gens , sur-tout le clergé & la noblesse , dans la cruelle alternative ou d'abjurer leur Religion , en renonçant à tous leurs droits & privilèges , & cela par un serment exécrable ; ou d'être haïs , outragés , écrasés comme ennemis du peuple & de la nation. Voilà , dis-je , monsieur , le véritable but du serment que ces scélérats exigent. „

„ De-là vient , ou qu'ils n'admettent pas de restrictions qui ne soient d'accord , au moins en apparence , avec leurs principes pernicieux ; ou si , par quelque raison de politique , ils en souffrent pour le moment ; qu'en arrive-t-il ? Ils ne manquent pas de dire que ces especes de restrictions , étant contraires à la loi & l'effet du *fanatisme* , doivent être regardées comme nulles & de nulle valeur. Ils n'y ont aucun égard. Votre nom , monsieur , si vous jurez avec restriction ; grossira sans restriction le cata-

logue infamant des jureurs, des intrus, des schismatiques, des apostats, des ennemis de Jésus-Christ. „

„ On en abusera, s'il est possible, pour séduire les ignorans, pour scandaliser les foibles, pour autoriser les méchans, pour persécuter les bons, pour faire des profélites. „

„ Si donc, monsieur, vous croyez avoir des raisons assez pressantes pour devoir jurer *avec restriction*, soyez scrupuleusement en garde contre la fourberie de ces méchans imposteurs. Ayez un soin extrême de tellement la calquer sur les principes de la Religion catholique, apostolique & Romaine, que votre jurement avec sa restriction, n'ait rien de commun, & ne puisse aucunement s'accorder avec la nouvelle constitution Françoisè, ni avec les principes pestilenciels de l'égalité &c, qui en font la base. Prenez garde que votre restriction ne soit *équivoque* (a), *purement mentale* (b) ou clandestine. Donnez-lui au contraire une notoriété si authentique & si publique, qu'elle soit si claire & si nette, que ces malicieux hypocrites ne puissent pas en abuser pour séduire les uns & persécuter les autres. „

„ Prenez garde enfin, monsieur, de vous fier

(a) Par exemple : *Je jure la liberté & l'égalité en droits.* Cette restriction équivoque, *en droits*, s'accorde parfaitement avec les principes fondamentaux de la nouvelle liberté & de l'inouïe égalité gallicane : *Les hommes naissent & demeurent libres & égaux en droits.* Collect. eccles. art. 3. ou celle-ci : *Je jure l'égalité, & la liberté que me permet la Religion.* Les constitutionnels entendent la Religion, qu'il plaît à la nation souveraine de se forger ou d'adopter ; il faudroit donc, pour ne pas être d'accord avec eux, ajouter : *catholique, apostolique & Romaine.*

(b) C'est ici le moment de professer librement la foi de Jésus-Christ, sans tergiversation, sans dissimulation, sans mensonge. Il faut que le cœur soit d'accord avec la bouche : *Corde enim creditur ad justitiam : ore autem confessio fit ad salutem* (Rom. X. 10.), & cela sous peine de damnation : *Qui negaverit me coram hominibus, negabo & ego eum coram Patre meo qui in caelis est* (Matth. X. 33.)

à vos propres lumières. Si jamais chaque individu venoit à se former ou à adopter des formulaires de jurement à son goût & selon ses caprices, ne seroit-ce pas s'exposer au péril presque inévitable de se tromper en matière de Religion de la plus grande importance? Cette liberté ne seroit-elle pas une source abondante de disputes, de divisions, de chutes, de scandales, souverainement pernicieux à l'Eglise? „

„ Quant à moi, mon parti est pris. Le plus court, le plus simple & le plus sûr, pour de chétifs individus comme moi, c'est de ne pas jurer, soit *avec restriction*, soit *sans restriction*. „

„ Non, je ne jurerai pas, dût-il m'en coûter la vie. Trop heureux de la donner pour une si bonne cause (a); & vous, monsieur, si vous jurez, qu'y gagnerez-vous? Que gagnerez-vous, dis-je, en jurant, si ces tyrans constitutionnels veulent réaliser leurs cruels projets? Jurez, ou ne jurez pas, vous ferez détroqué, vous ferez dépouillé, vous ferez volé; & même, à moins que vous ne deveniez apostat, vous ferez persécuté & peut-être martyrisé. „

Indépendamment des raisons décisives & absolument convaincantes, contenues dans cette Réponse, les gens de bien qui craignoient la séduction, peuvent se rassurer encore par l'événement. Car on apprend de toutes les parties de la Belgique, que ce signal de l'apostasie a eu peu de partisans. Le clergé sur-tout s'en est défendu par la plus honorable résistance. On en jugera par la singulière impression qu'a
fait

(a) *Ibant gaudentes a conspectu concilii, quoniam digni habiti sunt pro nomine Jesu contumeliam pati (Act. V. 41.) — Beati qui persecutionem patiuntur propter justitiam: quoniam ipsorum est regnum cælorum (Matth. V. 10.)*

fait sur le public le seul exemple qu'on ait vu dans ce genre, & par les dispositions préliminaires du jureur. Voici ce qu'on m'écrit de la capitale de la Flandre, en date du 1 Février.

„ Depuis qu'un Religieux de l'abbaye de W., a prêté le serment de l'égalité, tout le monde s'informe quel est cet homme zélé qui a prévenu un décret que tant d'autres n'attendent qu'en tremblant. Ne pouvant satisfaire à la juste curiosité de tant de personnes intéressées à cette connoissance, vous êtes instamment prié de vouloir bien insérer dans votre prochain n°. la notice suivante. „

„ D. B., appelé vulgairement dans cette ville. . . , paroîtroit n'avoir fait ses études que dans les écoles de Bacchus & de Venus, si l'on ne favoit d'ailleurs la bonne éducation qu'il a été en état de recevoir de ses parens. Car depuis 25 ans qu'il est entré dans le cloître, il n'y a été que comme un frelon dans une ruche; ennemi de tout ordre & de toute règle, infociable avec ses confreres. Au dehors où il ne se répandoit que trop souvent, sa conduite faisoit le scandale de toute la ville. Les honnêtes gens, honteux de le voir, fermoient ou detournoient les yeux à sa rencontre. Aujourd'hui soi-disant aumônier du régiment François de F..., il n'en est pas mieux venu. Aussitôt après son serment, tous les soldats, indignés de sa conduite, l'ont refusé d'une voix unanime, parce que malgré son caractère sacerdotal, il connoît le métier de jurer & de blasphémer mieux qu'aucun guerrier François. Sa bonne mere qui avoit toujours attendu sa conversion du ciel auquel elle la demandoit par ses ferventes & fréquentes prieres, n'eut pas plutôt appris sa double apostasie, que perdant tout espoir de changement de sa part, elle jeta son portrait dans le feu, comme pour marquer par cette action ce qu'il méritoit de Dieu. — Deux mots d'un

„ citoyen partisan de toutes les nouveautés fran-
 „ coises , qui connoît parfaitement ce Religieux ,
 „ pourroient suffire pour le caractériser. Cet homme ,
 „ a-t-il dit , a fait plus de mal que de bien à notre
 „ religion nationale : car qui voudra jurer à l'i-
 „ mitation d'un tel sujet ? — D'après ce por-
 „ trait fidele , on ne fera pas surpris que D. B. soit
 „ injurié & honni par la populace , par-tout où il
 „ passe ; de façon que lorsqu'il revient le soir chez
 „ son hôte , il sent le mal de dos : apparemment
 „ qu'il reçoit trop d'applaudissemens pour une ac-
 „ tion aussi généreuse que d'avoir prêté le premier
 „ le serment , action dont il restera , comme nous
 „ espérons , le *primus perpetuus*. „

*Instruction aux Catholiques sur les causes
 de la révolution , & les moyens d'en ar-
 rêter les progrès. Troisième édition. A
 Bruxelles , chez Le Charlier ; à Liege , chez
 Lemarié ; à Maestricht , chez Cavelier. 1792.*

JE ne suis pas surpris qu'en très-peu de tems
 on ait fait trois éditions d'un ouvrage si plein
 de choses , & dont l'auteur disserte avec tant
 de justesse & de profondeur sur la révolution
 qui désole sa patrie. Quoique dans les Jour-
 naux du 1 & 15 Août , nous ayons fait suffi-
 samment connoître cette *Instruction* , nous en
 rapporterons encore quelques passages , vu que
 les événemens qui se succèdent , justifient ad-
 mirablement les réflexions & les prédictions
 de l'auteur. C'est presque toujours la lumière
 de l'histoire qui dirige sa marche , & le con-
 duit d'un pas sûr du passé à l'avenir. „ Par-

» courez les différens âges de la monarchie.
 » Fixez-vous aux événemens funestes, qui
 » firent craindre pour sa destruction, & vous
 » les verrez tous, préparés par de longs dé-
 » sordres, éclore de la dépravation publique.
 » Des armées nombreuses sont taillées en pie-
 » ces par une poignée d'ennemis; les discor-
 » des civiles embrasent l'intérieur du royau-
 » me; nos rois sont emmenés captifs dans des
 » terres étrangères, des étrangers s'assieient
 » sur le trône de nos rois; mais aussi quelle
 » longue suite de scandales; que d'outrages à
 » la Religion, à l'humanité, à la pudeur
 » avoient provoqué ces revers (a)! — Le
 » calvinisme audacieux, parcourant le royau-
 » me, la torche à la main, incendiant les
 » temples, menaçant le trône, devoit natu-
 » rellement réveiller le zele des vrais François;
 » mais dans des hommes dissolus, le zele ne
 » fut qu'un fanatisme aveugle. Il opposa des ex-
 » cès à des attentats; & la France, divisée con-
 » tre la France, coupable dans l'un & l'autre
 » parti, vengea le Ciel, en se consumant par
 » ses propres forfaits. — Quel spectacle
 » différent elle nous présente sous les regnes
 » fortunés de S. Louis, de Charles-le-Sage,
 » & des princes qui leur ressemblent? Son
 » bonheur s'y compose des vertus & de l'a-

(a) J'omets ici ce que l'auteur dit de la Ligue,
 qu'il semble avoir mal appréciée; la conjuration des
 calvinistes n'étoit-ce pas aussi une ligue? Et pour-
 quoi les catholiques n'eussent-ils pu lui en opposer
 une autre sans sacrilège & superstition?

„ mour mutuel du souverain & des fujets.
 „ Cette heureuse harmonie est le secret de sa
 „ force & le sûr garant de sa tranquillité. La
 „ licence, le mépris des loix, l'impiété l'ont
 „ toujours conduite aux factions, & les fac-
 „ tions aux derniers malheurs. J'en atteste
 „ tous les siècles. La France ne peut pas citer
 „ une seule époque de sa gloire & de sa puis-
 „ sance, qu'elle ne rappelle les jours où sa
 „ fidélité à la Religion & son attachement
 „ pour ses rois se déploierent avec plus de
 „ constance & d'énergie. „

„ Rapprochez les tems, comparez les cau-
 „ ses, & d'avance jugez les effets. Si cette
 „ foule d'exemples qui reproduisent la même
 „ vérité dans toutes les parties du monde,
 „ chez tous les peuples & sous toutes les for-
 „ mes, n'est pas encore une démonstration
 „ complète à vos yeux, écoutez le Prophete.
 „ *Parce que vous avez surpassé en impiété*
 „ *les nations qui vous environnent ; que*
 „ *vous n'avez point marché dans la voie de*
 „ *mes préceptes, que vous n'avez point ob-*
 „ *servé mes commandemens, je viens à*
 „ *vous, dit le Seigneur** ; j'exercerai moi-
 „ même mes jugemens au milieu de vous,
 „ à la vue des nations. Je ferai parmi vous
 „ des choses que je n'y ai point encore fai-
 „ tes, & que je ne ferai plus dans la sui-
 „ te, pour punir toutes vos abominations.
 „ Vous verrez venir épouvante sur épou-
 „ vante. La loi périra dans la bouche des
 „ prêtres, & le conseil ne se trouvera plus
 „ dans la parole des anciens. Le roi sera

Ezech. 5.

„ dans les larmes, & le prince sera com-
 „ blé de tristesse * ; tout le peuple se soule-
 „ vera. L'homme s'armera contre l'hom-
 „ me ; l'ami contre l'ami ; l'enfant contre
 „ le vieillard ; & les derniers du peuple
 „ contre les nobles *. Les hommes s'entre-
 „ dévoreront. On traînera dans la boue des
 „ rues & des carrefours leurs membres dé-
 „ chirés & leurs entrailles palpitantes *,
 „ Vous serez maudits dans les villes, mau-
 „ dits dans les champs, la terreur vous
 „ rongera ; l'épée vous menacera au-de-
 „ hors ; mon œil vous verra sans être flé-
 „ chi : vous deviendrez, aux yeux des
 „ peuples de la terre, un objet de mépris,
 „ de malédiction, & un exemple épouvan-
 „ table de la sévérité de ma justice *, &
 „ ils s'écrieront : Voilà le peuple qui
 „ n'a point écouté la voix du Seigneur,
 „ qui n'a point voulu recevoir ses instruc-
 „ tions. * ”

En faisant l'analyse des causes qui ont suc-
 cessivement amené & mûri la révolution, l'au-
 teur montre que l'effet en étoit immanquable,
 & combien peu il faut s'étonner des événe-
 mens si inexplicables aux yeux des hommes
 matériels & qui ne reçoivent que l'impression
 du moment. On voit qu'entr'autres scènes tragi-
 ques il a prévu le massacre des prêtres, qui (lors
 de la première édition) n'avoit pas encore eu
 lieu, mais qu'il présente comme un effet na-
 turel de l'état des choses. Après avoir parlé
 de divers événemens préliminaires de ces tris-
 tes catastrophes, & en particulier du rappel

des huguenots , il continue de la forte. „ Alors
„ recueillant toutes ses forces , la secte s'avança
„ pour enlever l'arbre qui étoit déjà déraciné.
„ Elle s'étoit associé deux sectes opposées en-
„ tre elles par les dogmes , mais réunies par
„ l'amour de l'indépendance & la haine du
„ Saint-Siege. „

„ L'une turbulente , féroce , a allumé au
„ sein de la France un volcan qui l'a embras-
„ sée durant deux siècles , & que n'ont pu
„ éteindre des rivières de sang & de larmes.
„ L'autre , hypocrite , atrabilaire , séditionneuse ,
„ même dans sa feinte soumission , trop foi-
„ ble pour de si grandes entreprises , a rem-
„ pli l'Eglise gallicane de deuil & de dissen-
„ sions. La première avoit jouté contre les
„ sceptres des rois : la seconde s'efforça d'a-
„ vilir & de briser le sceptre de J. C. dans
„ la main des Pontifes. Le Calvinisme prêcha
„ la réforme l'épée à la main , le Jansénisme
„ avec les traits de la calomnie. Tous deux
„ également ambitieux , également enivrés d'i-
„ dées républicaines , mais avec des moyens
„ inégaux ; le premier agita violemment la
„ monarchie , pour y fonder ses erreurs ; l'autre
„ semoit fourdement l'ivraie dans l'Eglise ;
„ & s'il eût réussi à soulever les fideles contre
„ l'autorité des pasteurs , il pouvoit tout
„ entreprendre sur l'ordre politique. „

„ A la voix de la philosophie , ils se sont
„ levés de la poussière , où ils se cachaient ,
„ & ont marché de front contre la Religion
„ catholique ? Leur fédération sacrilège a dé-
„ montré aux yeux les moins clairvoyans , ce

„ qui ne fut jamais un mystère pour les es-
 „ prits exercés, que ces trois sectes font un
 „ seul & même système d'orgueil, poussé à
 „ des conséquences plus ou moins hardies. „
 „ Qui peut se le dissimuler, N. T. C. F. ?
 „ *Nous avons semé du vent, nous mois-*
 „ *sonnons des tempêtes* *. La révolution n'a * Ofc. 2.
 „ rien changé : elle a affermi la France dans
 „ l'abyme où elle s'étoit précipitée de son pro-
 „ pre choix. Le divorce volontaire de la na-
 „ tion avec la piété, avoit précédé les vio-
 „ lences de la persécution. Nos temples étoient
 „ déserts avant d'être fermés : nos solennités
 „ étoient abandonnées, avant d'être interrom-
 „ pues : les sacremens étoient négligés avant
 „ d'être pros crits : la parole de Dieu étoit en-
 „ core libre, qu'elle n'avoit déjà plus d'au-
 „ diteurs ; & combien de consciences impurées
 „ avoient profané les saints mystères, avant
 „ que des mains sacrilèges osassent les arra-
 „ cher de nos tabernacles ! „

„ On a fermé les asiles de la pénitence :
 „ on a flétri la pratique du plus sublime des
 „ conseils évangéliques : mais la philosophie
 „ n'avoit-elle pas depuis long-tems marqué le
 „ cloître du sceau de la réprobation ! Au lieu
 „ de la confondre par le spectacle de leur
 „ première ferveur, & les fruits d'un loisir
 „ studieux, les cénobites, par une con-
 „ venance honteuse, travailloient à justifier les
 „ dédains du siècle, & sembloient attendre
 „ avec impatience le coup dont il les mena-
 „ coit. „

„ On a pillé les richesses du Sanctuaire

» le patrimoine de la veuve & de l'orphelin,
» indignement envahi, s'est dissipé dans les
» gouffres de la cupidité. A la vérité, la ré-
» volution a la gloire d'avoir consommé cette
» dilapidation impie, mais le plan en est an-
» cien. Les propriétés ecclésiastiques étoient
» la pierre de scandale du siècle & l'objet de
» son éternelle convoitise. On n'avoit pas en-
» core osé y toucher, que des hommes de
» tous les rangs les avoient déjà dévorées dans
» leur pensée. »

» On nous exile, on nous emprisonne, on
» nous égorge, nous dont la famille hiérar-
» chique tient à toutes les familles du royaume depuis le trône jusqu'à la charrue : nous
» vos frères, vos alliés, autrefois vos amis,
» souvent vos bienfaiteurs & vos soutiens. Eh
» quoi ! parce que nous sommes demeurés ca-
» tholiques, cessons nous d'être des hommes ?
» ou ne l'êtes vous plus vous-mêmes, depuis
» que vous avez abandonné la foi de vos pe-
» res ? Mais cette persécution atroce ne date
» pas de nos jours. Notre tête n'étoit pas en-
» core dévouée au fer des bourreaux, ni aux
» exécutions populaires, que nos personnes
» étoient immolées à la haine & au mépris.
» C'est par l'avilissement des ministres qu'on
» assuroit d'avance le renversement du minis-
» tère. Les perfides manœuvres de l'esprit d'in-
» crédulité l'avoient anéanti dans nos mains,
» avant qu'une loi absurde s'arrogeât le droit
» d'en tarir la source, d'en diriger le cours. »
» On nous poursuit au nom de la loi ; mais
» c'est après nous avoir marqués du fer de la

„ calomnie : on nous a dégradés de toutes
„ les vertus de l'humanité, pour en étouffer
„ plus sûrement le cri dans l'ame de ceux
„ qu'on rend l'instrument de notre perte. „

„ Et comment des furieux balanceroient-ils
„ à répandre le sang de ces hommes que la
„ philosophie dénonçoit tour-à-tour, aux rois,
„ comme des rivaux dangereux de leur auto-
„ rité & aux peuples, comme des fourbes
„ adroits qui trafiquoient de leur simplicité,
„ & s'enrichissoient des erreurs de leurs con-
„ sciences. „

„ Aussi, lorsque nous avons élevé la voix
„ contre l'anarchie naissante, cette voix odieuse
„ s'est-elle épuisée en vains sons. Quand la
„ prévention & la haine ne l'auroient pas re-
„ poussée, quel succès pouvoient avoir nos
„ remontrances ? Nous parlions à des hommes
„ avec lesquels nous n'avions plus rien de
„ commun, ni idées, ni langage : nous es-
„ sayions de les rallier aux principes éternels
„ des sociétés, & ils n'avoient d'autres prin-
„ cipes que de n'en reconnoître aucun : nous
„ leur parlions d'un Dieu qui punit les cou-
„ pables, & ils ne croyoient point en Dieu !
„ nous les menacions des supplices qu'il leur
„ réserve dans une autre vie, & ils ne croyoient
„ point à une autre vie ! Comme des vaisseaux
„ battus de la tempête, sans mât & sans gou-
„ vernail, ne peuvent plus être maîtrisés par
„ l'art du pilote, ces furieux tromperent nos
„ efforts, & échappèrent aux empressements
„ de notre zèle. „

Mémoire ou Discours sur le rendage & le défrichement des terres incultes dans la mairie de Bois-le-Duc, couronné par les Amis de la dite mairie l'an 1788. Par M. Isfride Thys, chanoine régulier de l'abbaye de Tongerlo, ci-devant vicaire à Mierlo. A Malines, chez Hanicq, 1792. 1 vol. in 8vo. de 426 pag. avec fig.

DES citoyens zélés pour les vrais avantages de leur patrie, laissant-là les vaines spéculations des oisifs sur la politique, ont proposé un prix pour le Mémoire le plus satisfaisant sur les défrichemens dans une plage qui abonde en bruyeres & terres marécageuses. De tous les ouvrages qui ont concouru à ce prix, celui qui l'a remporté, est d'un Religieux ; & cela n'a rien d'étonnant. Ce n'est pas aveuglement & sans de bonnes notions de culture que les pieux habitans de nos monastères ont défriché les forêts & les déserts, & qu'aujourd'hui ils entretiennent ces innocentes & honorables conquêtes dans un état qui fait l'admiration des spectateurs. Ils joignent la théorie à la pratique, pour donner à la terre, toujours docile sous la main du travail & du génie, toute la fécondité dont elle est susceptible ; & répandent encore chez les étrangers des leçons utiles au grand art de la cultivation. — Quand les démocrates, les N'ayant rien, & les faméliques philosophes, voient les belles campagnes qui entourent ces asiles de

la piété, ils se sentent rongés de jalousie, & s'indignent de ce que, disent-ils, *ces riches moisons appartiennent à des moines* (a). Ils n'ont garde d'ajouter, ce qu'ils savent cependant très-bien, que si elles tomboient entre leurs mains, elles rentreroient bientôt dans l'état de bruyeres. Depuis trois ans qu'ils sont maîtres du plus beau royaume du monde, ils en ont fait une caverne de brigands; dans peu ce fera un Biledulgerid.

Quoique l'objet direct du Mémoire de M. Thys semble être isolé & tenir à des circonstances locales, il présente des points de vue très-utiles à la cultivation en général. Il y a des détails neufs & intéressans. L'exécution typographique en est très-belle & fait honneur aux presses de M. Hanicq.

(a) Diverses réflexions & preuves de fait éclatantes, dans la Belgique sur-tout, touchant l'utilité temporelle & politique des monasteres, 1 Décemb. 1792. — Aveu du protestant Schaw, 1 Octobre 1787, p. 205. — Lettre de M. de Luc, 1 Avril 1786, p. 494 &c. J'ajouterai ce passage de Mirabeau, l'oracle, puis l'anathème de l'assemblée démocratique de France. „ Les Pays Bas „ catholiques sont peuplés, riches & bien cultivés, du moins relativement aux autres contrées „ de l'Europe; les mœurs y sont simples & pures. „ Ainsi la pauvreté & la corruption du peuple, ne „ viennent pas de la superstition *, ni d'une surabondance de monasteres, d'abbayes & de chapitres, comme on l'a tant dit & répété „. *Doutes sur la liberté de l'Esclaut*, p. 158.

Etrennes à un Intrus, pour l'année 1793, ou Lettre à un curé constitutionnel par un de ses anciens amis. A Paris, & se trouve à Bruxelles, broch. de 35 pag.

CES *Etrennes* désagréables peut-être par les avis sévères qu'elles contiennent, sont assaisonnées de toute l'onction de la charité. Si celui à qui elles sont adressées, n'est pas tout-à-fait égaré, il préférera les avis un peu durs de l'homme juste, comme parle l'Ecriture, aux douces insinuations & cajoleries des pécheurs (a). L'auteur de ces avis salutaires les appuie de tous les motifs propres à en assurer l'effet. L'espérance d'un changement prochain dans l'état des choses, la nécessité de prévenir cette époque, le discrédit & le mépris où sont tombés en France même, les constitutionnels, sont les considérations qui terminent cette Lettre pathétique, excellent modèle de correction fraternelle. „ Plus nos maux sont grands, plus „ nous espérons que Dieu va les terminer. Ce „ qui est violent, ne dure pas. Il ne permettra „ pas que le nouveau monstre, sorti de l'aby- „ me, pour dévorer son héritage, acheve „ de l'engloutir. La folie des hommes pervers „ qui ont conjuré contre lui, dit l'Apôtre, sera „ connue de tout le monde, & il fera échouer „ à la fin leurs projets sacrilèges : *Insipientia* „ *eorum nota erit omnibus, & ultra non pro-*

(a) *Corripiet me justus in misericordiâ, & increpabit me : oleum autem peccatoris non impinguet caput meum. Psal. 140.*

„ *ficient*. Non, le royaume très-chrétien, l'hé-
 „ ritage de S. Louis ne périra point. J'en ai
 „ pour garans les injustices, les horreurs & les
 „ abominations de vos sectaires, qui sont mon-
 „ tées à leur comble; les prières de tant d'a-
 „ mes justes qui s'écrient, sous le sac & la
 „ cendre, entre le vestibule & l'autel : *Par-* Joël.
 „ *donnez, Seigneur, pardonnez à votre peup-*
 „ *le; n'abandonnez pas votre héritage aux*
 „ *insulies des infideles*; le sang de tant de
 „ martyrs que vous avez si indignement versé,
 „ & qui crie vengeance; le besoin d'arrêter
 „ cette philosophie destructive qui ne mesure
 „ ses moyens que sur son audace; tout me per-
 „ suade que ce Dieu de Clovis, de Charlema-
 „ gne & de S. Louis, va donner aux moyens
 „ humains qu'il déploie avec plus de force que
 „ jamais contre vous, toute leur énergie, &
 „ briser à son tour le marteau qui nous a brisés.
 „ — Mais, je vous le demande, en con-
 „ sidérant la révolution sous ce dernier rap-
 „ port, qui me paroît le seul vrai, pourrois-je
 „ y prendre la moindre part, & souscrire à
 „ rien de ce que ses auteurs ont fait pour par-
 „ venir à leur but? Ayant été, comme eux,
 „ l'instrument des vengeances de Dieu, con-
 „ tre les crimes de ma nation, n'aurois-je
 „ point à craindre d'en devenir un jour l'ob-
 „ jet? Un bon pere jette au feu la verge dont
 „ il s'est servi pour corriger ses enfans. Tous
 „ ces crimes que vous dites inséparables d'une
 „ grande révolution, sont des crimes que Dieu
 „ a permis pour en punir d'autres; mais, dit
 „ l'Apôtre, ce ne sont pas seulement ceux qui
 „ les commettent; mais ceux qui consen-

Rom. I. 32. „ tent, de quelque maniere que ce soit, qui
 „ en porteront la peine : *Qui talia agunt,*
 „ *digni sunt morte ; & non solum qui ea fa-*
 „ *ciunt, sed etiam qui consentiunt facien-*
 „ *tibus.* — Voilà les réflexions que je me
 „ suis permis de vous faire. J'ose croire que
 „ vous n'y verrez que l'expression de la fran-
 „ chise, & que vous ne m'en saurez pas mau-
 „ vais gré. On m'a dit qu'il s'étoit encore
 „ passé en France beaucoup de choses, de-
 „ puis mon exil ; par exemple : que la Con-
 „ vention-Nationale s'occupe de supprimer vos
 „ traitemens ; qu'elle a répondu aux représen-
 „ tations que vous lui avez faites sur cette sup-
 „ pression, qu'elle consentoit que vous fussiez
 „ payés, non par l'état, mais, comme les
 „ histrions, par ceux qui vous occupent ; qu'elle
 „ travaille à vous supprimer vous-mêmes ;
 „ qu'elle mûrit le peuple à ce dessein ; qu'elle
 „ a annoncé que vous étiez à charge à l'état ;
 „ qu'il est bientôt tems d'apprendre au peu-
 „ ple à se passer de vous, *en l'élevant au-*
 „ *dessus de la superstition* ; que vous êtes
 „ déjà dénoncés ; que le maire de Paris, dans
 „ un rapport sur les troubles de cette capi-
 „ tale, a dit en pleine assemblée : *qu'il falloit*
 „ *se défier des prêtres constitutionnels, qu'ils*
 „ *étoient encore plus à craindre que les ré-*
 „ *fractaires....* Ce qui m'étonneroit vrai-
 „ ment, ce seroit, qu'après ces démonstrations
 „ de tous les genres, vous n'ouvriessiez pas
 „ enfin les yeux, & que vous vous obstina-
 „ ssez à ne pas voir que le dessein toujours
 „ plus développé de ces hommes incrédules
 „ & impies, est de détruire la Religion ca-

„ tholique par le schisme , le schisme par l'hé-
 „ résie , & l'hérésie par l'athéisme. „

LETTRE à l'auteur du Journal. „ J'ai fait ,
 „ „ graces à Dieu , très-peu de vers en ma
 „ „ vie. On veut pourtant que je vous envoie
 „ „ ceux que vous allez lire & dont vous ferez
 „ „ l'usage qu'il vous plaira. Ils m'ont sauvé quel-
 „ „ ques instans d'ennui ; mais je ne prétends
 „ „ pas le faire supporter à personne. Je les ai
 „ „ enfantés au milieu d'une bruyere où j'avois
 „ „ été obligé de fuir : ils peuvent se ressentir
 „ „ d'un tel parnasse. Mais comme je ne me
 „ „ donne ni pour-amant, encore moins pour
 „ „ favori des Muses, je ne dois pas être jugé
 „ „ sévèrement. S'ils ne vous plaisent pas, jet-
 „ „ tez-les au feu & je souscris sans murmure à
 „ „ la sentence. Je suis &c. Un Religieux Pré-
 „ „ montré. „

*Vers adressés à madame l'abbesse & aux
 dames Religieuses de l'abbaye de..... après
 la retraite des démocrates François, chassés
 du pays de Liege au commencement de
 Mars 1793, par les armées de l'empereur.*

Après plus de trois ans * de dangers & d'alarmes, *
 Oubliez pour toujours de trop longues terreurs ; la
 Le Seigneur a compté les soupirs & les larmes ti
 Qu'ont répandu vos yeux & qu'ont poussé vos cœurs. g
 Du fond de ces déserts, les pleurs de l'innocence
 Montés vers son temple éternel,
 Ont provoqué les traits de sa juste vengeance
 Contre les ennemis du trône & de l'autel.

Tyrans de leur pays, souillés de mille crimes,
 Encor couverts du sang du meilleur des Bourbons ;
 Des monstres affamés de nouvelles victimes ,

Dans vos murs introduits, malheureux Eburons,
Alloient, au nom trompeur d'un faux patriotisme.

Détruire le culte & les mœurs :

Et le pâle flambeau du noir philosophisme,
Prêtoit son sombre éclat à vos derniers malheurs.

D'imprudens citoyens, pris à leurs artifices,
Du plus mortel poison s'enivroient à longs traits ;
Et bientôt devenus leurs amis, leurs complices,
Ne partageoient-ils pas déjà tous leurs forfaits ?
De la France à vos yeux se retraçoit l'image :

Aux champs, comme dans la cité,
Au lieu de liberté, le plus dur esclavage ;
Pour trône un échafaud ; pour foi l'impiété.

De leurs affreux complots le ténébreux mystère
Se dévoiloit assez, par leurs œuvres trahi ;
De la Religion le bienfait salutaire,
D'un sacrilège effort parmi vous avili,
Devoit céder aux coups de cette race impie.

Des factieux armés d'un joug de fer,
Ne prétendoient-ils par asservir leur patrie,
Et lui dicter des loix que leur souffloit l'enfer ?

Mais à la voix du Ciel touché de vos misères,
Accourt des bords du Rhin votre libérateur ;
Enfin Cobourg paroît... Les hordes meurtrières
De leurs crimes en lui redoutent le vengeur.
Ainsi du haut des airs, l'aigle d'un vol rapide,

Plonge sur l'oiseau de la nuit
Qu'on voit tout aussi-tôt s'enfuir triste & timide,
Pour chercher son salut, vers son obscur réduit.

Respirez donc enfin ; de vos retraites saintes
Goûtez encor la paix, le calme & les douceurs :
De l'esprit de Bernard, montrez en ces enceintes,
A ce siècle pervers les célestes ardeurs.

Jour & nuit au Seigneur dans vos parvis antiques,
D'un cœur pur présentez l'encens ;
Exaltez ja jamais dans vos fervens cantiques,
Le Dieu qui vous sauva par son bras tout-puissant.

NOUVELLES



NOUVELLES POLITIQUES.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (*le 10 Février*). Tous ceux qui sont à même d'approfondir les mystères du divan & d'être instruits des changemens qui peuvent survenir dans ses projets, disent assez généralement, que tous les fils de l'intrigue & de la cabale que le gouvernement actuel de France tenoit en main pour conduire les Turcs là où il vouloit, sont aujourd'hui rompus. La Porte, ajoutent-ils, ne veut absolument plus de guerre avec les deux empires, & encore moins se mêler des intérêts des Jacobins dont elle ne connoit ni les vues, ni les moyens. On assure même positivement qu'on a vu Selim III pâlir d'effroi, lorsqu'on lui dit que la vie du grand-sultan François étoit en danger & que ses propres sujets étoient prêts à le sacrifier inhumainement. Dès ce moment il ne voit plus dans les François qui sont ici, que des hommes capables de tous les forfaits. C'est là vraisemblablement la cause des inquiétudes que les principaux personnages parmi ces émissaires font paroître depuis quelques jours, de manière à faire croire qu'ils ont appris les nouvelles les plus fâcheuses. Le ministère Ottoman a reçu en même tems des avis de plu-

seurs ports dans l'Archipel , qui contiennent des détails sur les mouvemens que les François se donnoient pour faire goûter aux Grecs les nouveaux principes de liberté qu'ils leur prêchoient pour les préparer aux événemens. Au milieu de ces inquiétudes , on a appris par un courrier extraordinaire arrivé de Smirne , que deux frégates françoises avoient reçu ordre de courir sus à un bâtiment russe & de s'emparer de tous les vaisseaux de cette nation qu'elles rencontreroient dans les mers de l'empire Ottoman , quand ils se trouveroient même sous la protection des forteresses turques. Le ministère qui regarde cette conduite comme une violation du territoire de la Sublime-Porte , & qui ne pourroit manquer de compromettre sa tranquillité politique , en a demandé des éclaircissmens au chargé d'affaires de France , qui n'a pu donner aucune réponse catégorique à ce sujet. M. de Kaftow qui en avoit eu le premier la nouvelle directe , a fait sentir au même ministère tout ce que cette manière d'agir présentait de contraire à la foi des traités , & combien la Sublime-Porte étoit intéressée à ne point permettre des violences aussi criantes. Les ordres que S. H. vient d'envoyer à ce sujet au bacha de Smirne , ne sont point à la vérité connus jusqu'ici , mais on les croit généralement favorables à la Russie , avec laquelle la Porte semble vouloir vivre désormais en paix & en bonne intelligence. Ces bonnes dispositions , bien loin d'avoir été altérées par les avis de la Mer-Noire , qui parlent des renforts que l'impératrice a fait passer en Crimée & des armées

mens qui se font dans ses ports , avoient été raffermies par l'explication qu'a donné à ce sujet le ministre de Russie , en disant que les bruits que les François avoient répandus dans toute l'Europe de vouloir reprendre eux-mêmes la presqu'île , & y rétablir les kans pour l'avantage de la Porte , avoient motivé uniquement ces mesures de précaution que la Russie avoit prises , sans avoir eu le moindre projet hostile contre la Porte. C'est à ces assurances qu'on attribue la grande inactivité qu'on observe dans notre arsenal , ainsi que la parfaite tranquillité qui regne dans la capitale où il ne se fait aucun genre de préparatifs de guerre. Il y a même des ministres étrangers qui prétendent savoir que le grand-seigneur a fait assurer tout récemment ses voisins , qu'il étoit très-sincèrement décidé à observer religieusement les derniers traités de paix , & qu'il a en conséquence prescrit à ses ministres de terminer le plutôt possible tous les différens qui sont encore à régler , par la voie amicale de la négociation.

ALEXANDRIE en Egypte (le 26 *Novembre*). Il est connu que , de tous tems , la cour de France protégeoit les prêtres de la mission du Levant. Dernièrement les consuls François qui sont dans ces contrées , reçurent de leur assemblée-nationale ordre d'exiger de tous les prêtres , destinés pour le service des catholiques & de la nation Française , le serment proposé au clergé de France (a). Mais la plupart de

(a) C'est ainsi que la persécution faite à l'Eglise de Dieu , par les philosophes de ce siècle , prend tous les

ces ecclésiastiques s'y refuserent. Quelques consuls ne parurent pas insister beaucoup sur l'exécution du décret de l'assemblée ; mais celui de S. Jean d'Acre , indigné d'un pareil refus , se prévalut de l'autorité du bacha & fit chasser tous les prêtres de l'hospice de S. Jean. Peu après , les prêtres qui avoient prêté le serment exigé par l'assemblée-nationale , encoururent la disgrâce de ce même bacha , qui , on ne fait par quel motif , ordonna à tous les François , qui étoient au moins 500 , de sortir de la ville en 2 fois 24 heures sous peine d'avoir le nez & les oreilles coupés ; quelques-uns se moquerent de cet ordre & ne partirent point. Le terme prescrit passé , le bacha alla en personne , suivi d'un détachement militaire , faire une visite générale dans toute la ville ; y ayant trouvé encore 62 François , il leur fit couper le nez & les oreilles & les chassa. Quelques-uns de ces malheureux sont venus se faire guérir ici ; mais la plupart sont morts en chemin. Après cette exécution , le bacha remit les peres missionnaires en possession de l'hospice de S. Jean où ils ne sont maintenant inquiétés de personne (a).

caracteres de celles qu'elle a essuyées dans sa naissance : ils cherchent des victimes même dans d'autres climats & sous des dominations étrangères. *Persequeretur usque in exterius civitates. Act. 26.*

(a) Voilà comme se réalise très-souvent dès cette vie la sentence évangélique , *Qui voluerit animam suam salvam facere , perdet eam* , dans un sens très-littéral , quoique différent de celui que le Sauveur

Il y a quelque tems qu'un bâtiment expédié par le gouvernement de France arriva ici pour annoncer que les François avoient déclaré la guerre à l'Autriche; le bacha gouverneur d'Egypte, qui étoit ici dans ce moment, pour embarquer le tribut du pays qui se paye au grand-seigneur, l'avoit déjà fait passer à bord de 15 bâtimens françois qui étoient sur le point de partir; mais au moment qu'il fut informé de la déclaration de guerre, il ordonna de débarquer le tout; les capitaines François s'y opposèrent en exigeant 400 louis de dédommagement. Cette demande irrita le bacha au point qu'il fit arrêter tous ces capitaines; les ayant fait conduire devant lui, il leur dit :
 „ Pour vous faire comprendre que vous êtes
 „ des sujets, je vous fais mettre en prison;
 „ pour que vous reconnoissiez quelque loi,
 „ vous y mangerez ce que j'ordonnerai; pour
 „ vous faire pratiquer une religion quelcon-
 „ que, vous ferez le Ramazan avec nous; &
 „ afin que vous obéissiez à quelque roi, vous
 „ ferez esclaves du grand-seigneur. „

avoit principalement en vue. Il est certain que le courage chrétien triomphe souvent dans ce monde même, de l'iniquité des hommes, & que les lâches accélèrent les maux qu'ils veulent éviter. Un païen a dit :

*Mors & fugacem prosequitur virum,
 Nec parcat imbellis juventa,
 Poplitibus timidoque tergo.*

P O L O G N E.

VARSOVIE (*le 20 Février*). Le nouvel ambassadeur de Russie, comte de Sievers, a eu, le 14 de ce mois, sa première audience du roi, à l'issue de laquelle il s'est entretenu long-tems avec sa majesté. C'est une circonstance, à laquelle sans doute la confédération générale à Grodno n'avoit pu s'attendre. Exerçant tous les pouvoirs de la souveraineté, & faisant profession de gouverner la Pologne purement en république, comme si le roi devoit y être absolument un hors-d'œuvre, elle avoit cru que l'ambassadeur de Russie auroit également reconnu le souverain en elle, en lui présentant ses lettres de créance. Cet objet néanmoins est d'une bien moindre importance qu'un autre, dans lequel les attentes de la confédération de Grodno ont également été frustrées : c'est le peu d'appui ou de consolation, qu'elle a trouvé près des Russes, relativement à l'entrée des Prussiens sur le territoire de la république; elle avoit espéré d'avoir dans les armes de l'impératrice la sauvegarde la plus assurée pour l'intégrité de la Pologne. Nous ne dirons point que le démembrement, dont il est tant parlé, soit une chose résolue & certaine : le peu de justice, qu'on trouveroit à une pareille mesure, doit empêcher d'y ajouter foi à la légère; mais du moins les chefs de la confédération de Tergowitz éprouvent déjà ce que c'est que de faire intervenir une force armée étrangère dans les querelles domestiques de la patrie. Le géné-

ral en chef des troupes russes a exhorté les Polonois à recevoir les Prussiens non-seulement avec patience, mais en amis de leur pays & de la Russie. Voici la maniere, dont les confédérés assemblés à Grodno ont consigné leurs doléances dans une Protestation contre cet événement.

„ Des événemens favorables ou de grands revers avoient tour à tour porté la Pologne à un degré éminent de splendeur, ou précipité dans un état de foiblesse & d'accablement : mais, dans cette alternative de chances opposées, une constance inébranlable avoit toujours constaté l'élévation du caractère national. Le court intervalle des quatre dernières années vit obscurcir cet aspect honorable pour la nation. La diete de 1788, rassemblée à une époque, qui, par un concours heureux de circonstances, offroit à la Pologne & l'espoir & les moyens de raffermir les bases de son gouvernement républicain, devint pour elle une source de maux, aggravés par le contraste des espérances évanouies. La séduction égara le patriotisme confiant, & dénatura ses vues pures & bienfaisantes. „

„ La révolution du 3 Mai 1791, conçue & effectuée *sans l'attache du vœu national*, sans le concours des voisins, en transformant une république en monarchie, fit peser le despotisme au-dedans, avec la crainte des orages extérieurs, provoqués par le mécontentement des cours limitrophes. Une constitution, qui portoit atteinte aux prérogatives antiques du citoyen, cimentées du sang de ses ancêtres, également peu compatible avec les convenances politiques des puissances qui nous environnent, manquoit des bases nécessaires pour lui en assurer la solidité. Fidele à ses engagemens, S. M. l'impératrice de toutes les Russies, cette auguste alliée de la Pologne & garante de son gouvernement, daigna offrir à la nation, dans l'assistance

généreuse de sa puissance, une perspective flatteuse du rétablissement de ses libertés, de son indépendance, de sa souveraineté & de son intégrité. Des citoyens vertueux, déterminés à préférer la mort à l'esclavage, ne balancerent point d'adhérer à des vues aussi consolantes pour leur patrie, tandis que d'autres, retirés dans leurs foyers, & cédant aux circonstances, n'attendoient qu'un instant favorable, que tout leur présageoit. La déclaration de la cour de Pétersbourg assuroit aux Polonois leur république, un gouvernement libre, l'indépendance nationale, & l'intégrité de leurs domaines. La paix & la liberté devançoient les bannières des troupes russes, qui entroient sur le territoire de la république, en amies & en auxiliaires. Cependant l'emploi abusif des forces nationales, en opposant une résistance irréfléchie, fit bientôt gémir tout citoyen vertueux, à la vue du sang de ses frères, prodigué indistinctement. „

„ Mais enfin le regne de l'erreur & du désordre disparut : un penchant de fraternité rapprocha tous les esprits. Le roi, l'armée, la nation entière, adhérèrent au nœud de la confédération formée à Tergowitz, le 14 Mai 1792. Alors le trouble & la consternation firent place aux épanouissemens de l'espérance & de la joie. Le calme rétabli dans l'intérieur, l'assistance d'un appui externe, la confiance motivée dans la justice de la cause & dans la bonne volonté des voisins ; tout concouroit à écarter les inquiétudes : le caractère national interdisoit toute idée de persécution. Aussi la personne & les propriétés des individus, les plus connus par leur opposition aux vues salutaires de la confédération, furent-elles respectées. Les troupes russes, cantonnées dans les diverses provinces, observoient par-tout une discipline exacte ; & , si par fois quelques citoyens eurent à essuyer des vexations, ces avanies isolées, dont au sein même de la paix on n'est pas entièrement à l'a-

bri de la part du soldat national, ne furent que l'ouvrage de quelques commandans subalternes, & se trouverent aussi-tôt réprimées que connues. Déjà la confédération se croyoit près d'atteindre son but ; déjà ses travaux tendoient à la régénération du gouvernement républicain, alloient assurer la liberté du citoyen, & affermir l'amitié & la bonne harmonie avec les états voisins ; déjà la république touchoit au moment de goûter, au fein de la paix, les fruits du zele actif des citoyens, qui avoient eu le courage de saisir le timon des affaires, dans une crise difficile : la pureté de leurs intentions dévoilée fit disparoître les nuages de la prévention ; & la nation attendoit avec confiance le résultat des travaux entrepris pour la félicité publique. Tel étoit l'état des choses en Pologne, lorsque la déclaration de S. M. le roi de Prusse vint glacer tous les cœurs d'effroi & de surprise. Les motifs y développés, de l'entrée des troupes prussiennes sur le territoire de la république, ne pouvoient manquer de faire naître des soupçons inquiétans dans l'esprit du Polonois, aussi loyal dans son caractère qu'ouvert dans sa conduite. Effrayé du prétendu progrès du démocratisme en Pologne. & plus encore de la naissance des clubs destinés à le propager, le roi de Prusse, *à la veille d'ouvrir une seconde campagne, n'a pas cru*, est-il dit dans cette Déclaration, *devoir laisser derriere lui un ennemi, dont il avoit tout à craindre*. Il a regardé en conséquence, comme une précaution indispensable, de faire entrer une partie de ses troupes sur le territoire de la république. Une correspondance suivie entre les commandans militaires, les confédérations palatinales, les magistratures civiles & la confédération-générale, ayant mis celle-ci à même de s'assurer, qu'un calme parfait regnoit d'un bout du royaume à l'autre, toutes mesures de précautions extraordinaires lui avoient paru jusques-là super-

flues. A la vue de la Déclaration de S. M. Prussienne, quoiqu'étonnée seulement des assertions y énoncées, & nullement convaincue de la réalité de leur objet, la confédération-générale avoit satisfait à tous les égards qu'elle croyoit dus à un voisin, à un ami, à un allié. Elle déclara dans sa réponse, „ qu'aucune espèce de trouble ne se „ manifestoit dans le pays; que tous les clubs „ révolutionnaires y étoient proscrits; qu'au reste „ la force publique, appuyée de la présence des „ troupes russes, étoit plus que suffisante pour „ réprimer tous les mouvemens. „ Elle demandoit en conséquence à S. M. Prussienne, „ de révoquer les ordres donnés, pour l'entrée du corps „ de ses troupes sur le territoire de la république „ que „. En suite de cette réponse, la confédération-générale, déferant plutôt à l'inquiétude manifestée de S. M. le roi de Prusse, qu'à la réalité du besoin, a envoyé des ordres précis à tous les corps de troupes, de se tenir toujours prêts à se porter par-tout, où le moindre indice de fermentation pourroit exiger leur présence. „

„ Ces démarches effectuées ne laissoient aucun doute à la confédération-générale, à la nation entière, que S. M. Prussienne, rassurée par tant de motifs, feroit arrêter la marche de ses troupes. Cette déférence paroissoit autant analogue aux loix du bon voisinage, qu'à la dignité d'une nation libre. Cependant nonobstant toutes ces assurances solennelles, nonobstant l'évidence des faits allégués pour les appuyer, l'armée prussienne avança; un de ces détachemens parut sous les murs de Thorn. Ses habitans fideles à leur devoir, lui en ayant refusé l'entrée, essayèrent une attaque ouverte; les canons furent braqués, la porte enfoncée, la garde municipale délogée de ses postes, & une ville sans défense offrit le spectacle d'une place emportée d'assaut; les régimens prussiens y firent leur entrée, en remplissant l'air de cris de joie.

Aucun soldat de la république n'étoit-là pour opposer une résistance, la ville se reposoit de sa sûreté sur la foi publique, & celle-ci fut violée. A la même époque, différens détachemens polonois répartis dans la grande-Pologne, se trouverent affaillis & délogés de leur postes par des forces supérieures. „

„ Pleins de confiance dans des engagements solennels, dans la religion des traités, pouvions-nous jamais croire d'avoir à redouter des surprises ou une violence ouverte, là où tout devoit nous garantir de ne trouver que de l'amitié & des secours ? Aussi le peu de troupes cantonnées sur cette frontière, n'ayant d'autre destination que de surveiller la tranquillité intérieure, loin d'être suffisamment armées en guerre, étoient même dépourvues de canons. „

„ La haute idée que nous nous sommes formée de la justice & de la magnanimité de S. M. le roi de Prusse, nourrit toujours notre attente, que ce prince éclairé par notre réponse, arrêtera les suites de sa première résolution; que bien loin de vouloir donner de l'appui à la violation déjà effectuée du territoire polonois, il aura plutôt à cœur de convaincre la nation, de sa constante bienveillance, en faisant évacuer à ses troupes, les domaines de la république. „

„ Nous reposant sur la bonté de notre cause, nous n'avons point à craindre aucune espèce de prétentions, à la charge de quelque partie des états de la république, garantis par tant de traités, & notamment par celui de 1775, qui lie S. M. Prussienne, comme les deux autres cours voisines. „

„ Fideles en conséquence à notre serment, fideles à notre attachement aux prérogatives antiques de nos ancêtres, fideles à notre vocation, nous protétons de la maniere la plus solennelle, à la face de l'univers, contre toute usurpation de la moindre

partie des états de la république. Nous déclarons hautement que nous n'entrons pour rien, ni en aucune manière, dans tel concert que ce soit, tendant à la détraction de quelque portion des domaines polonois; qu'au contraire, nous sommes prêts de sacrifier jusqu'à la dernière goutte de notre sang, à la défense de notre liberté, de notre intégrité. „

„ Nous espérons au reste, que les deux cours impériales liées par leur garantie, que même toutes les puissances, par une suite d'une communauté d'intérêt national, ne verront point d'un œil indifférent, une violation manifeste du droit des gens, des atteintes graves portées à la tranquillité d'un état voisin & ami, ainsi que l'invasion ouverte de ses domaines. — Nous nous attendons surtout, que l'auguste souveraine, en qui nous avons placé toute notre confiance, & qui, à la face de l'Europe, nous a voué sa bienveillance, ne laissera point foiblir l'éclat de sa renommée, & trouvera plutôt analogue à sa grande ame, d'ajouter à cette foule de faits mémorables qui l'ont immortalisée, celui non moins glorieux, de prêter dans des momens critiques, une main secourable à une nation libre, digne à tous égards, d'exciter un intérêt général. „

„ En manifestant ainsi toute la pureté de nos intentions, nous déclarons enfin, qu'aucune autre vue n'anime nos efforts, que celle de transmettre à nos neveux, une république bien organisée, libre, & indépendante; & que cette république que nous aurons régénérée, ou nous la conserverons intègre, ou aucun de nous ne survivra à son désastre. „

„ Fait à Grodno, à la séance de la confédération-générale des deux nations, le 3 Février 1793. „

„ Stanislas Felix Potocki, grand-maître d'artillerie, & maréchal de la confédération-générale de la couronne. „

„ Alexandre prince Sapieha, grand-chancelier de Lithuanie, & maréchal de la confédération-générale de ce duché. „

La confédération-générale, informée par les dépêches de ses ministres en Angleterre & à la Haye, du mécontentement témoigné par la cour de Londres, sur le bruit répandu dans toute l'Europe, du prochain démembrement de la Pologne, a chargé par un arrêté pris le 14, Mr. le grand-chancelier „ de
„ faire connoître au ministre de cette puis-
„ sance, résidant à Varsovie, les sentimens
„ de reconnoissance, dont la république est
„ pénétrée, pour les démonstrations amicales
„ par lesquelles S. M. B. a daigné la pré-
„ venir, & de l'assurer qu'elle ne desire rien
„ avec plus d'ardeur, que de voir ce monar-
„ que employer sa médiation, pour assurer
„ d'une manière efficace le sort de la Polo-
„ gne, & garantir l'intégrité de ses domaines:
„ d'autant plus que tous ses vœux se bornent
„ à la conservation de la paix dans l'inté-
„ rieur, & de la tranquillité publique; avan-
„ tages qu'elle attend sur-tout de la magna-
„ nimité de S. M. l'impératrice de toutes
„ les Russies, laquelle a daigné dans sa der-
„ nière Déclaration, l'assurer de sa bienveil-
„ lance & de ses secours. La république con-
„ fédérée ajoute que malgré son amour pour
„ la paix, elle est prête d'accéder à la coa-
„ lition des puissances armées pour le main-
„ tien des principes qui doivent servir de base
„ à tout sage gouvernement ». La même con-
fédération-générale vient d'adresser au prince
primat, ainsi qu'aux évêques, un arrêté qu'elle
a pris le même jour, par lequel il leur est
recommandé d'ordonner dans leurs diocèses

respectifs, des prières publiques, pour obtenir du Très-Haut, qu'il daigne préserver la Pologne de tout fléau qui pourroit troubler sa tranquillité intérieure, & mettre en danger l'intégrité de ses domaines.

S U E D E.

STOCKHOLM (*le 26 Février*). Le 9 de ce mois, la cour a pris le deuil pour feu S. M. Louis XVI; elle le portera durant six semaines, quoique le terme pour les têtes couronnées qui ne sont pas unies à la maison royale par les liens du sang, soit ordinairement fixé à trois semaines.

L'amiral Ehrenschwärdt se rendra incessamment à Carlscron, pour y accélérer l'équipement d'une escadre, dont la destination n'est pas encore connue. On commence à prendre encore d'autres arrangemens. Le régiment de hussards de Scanie, porté à 1000 hommes effectifs & mis sur l'état de campagne, doit arriver ici. Une partie du régiment d'Uplande, infanterie, est destinée à mettre la dernière main aux ouvrages près de Haga.

E S P A G N E.

MADRID (*le 22 Février*). Les dispositions guerrières & les préparatifs immenses qui se font dans tout le royaume, annoncent l'ouverture de la campagne très-prochaine. On jugera des ressources sur lesquelles le gouvernement peut compter par les détails suivans, qui serviront également à faire connoître l'esprit public de ce royaume. Le chapitre de

Toledo a fait au roi un don de 25 mille réaux en especes (6,250,000 liv. tournois); le duc d'Albe & deux autres seigneurs levent & équiperont à leurs fraix 10 mille hommes. Sur la demande faite à la Galice du nombre d'hommes qu'elle pourroit fournir pour son contingent, elle a répondu : *Tout ce qui est en état de porter les armes.* La Catalogne offre 50 mille hommes, & d'autres provinces montrent le même zele. — Les armemens maritimes s'avancent plus rapidement qu'on ne s'en étoit même flatté. St.-Sébastien, Pampelune, Figuera sont hérissés de canons. On fait monter à 25 mille hommes les troupes que le gouvernement a répandues dans la Catalogne. Dans différentes gorges des Pyrénées, il n'y a eu encore aucun mouvement de grosse artillerie; mais on a tiré des fonderies 100 pieces destinées pour Pampelune.

I T A L I E.

TURIN (le 17 Février). Le général Autrichien, de Vins, a reçu de l'empereur & de notre souverain carte blanche pour les opérations militaires contre les François. Il vient d'établir en garnison dans la citadelle de cette ville 4 bataillons de troupes autrichiennes, & a fait passer à l'armée toute la garnison Sarde. Il n'attend que l'ouverture de la saison pour commencer la campagne en Savoie. Il commandera 18 bataillons & 14 escadrons Autrichiens, qui joints à 30 mille hommes de troupes Sardes, feront une armée de plus de 54 mille hommes. Une lettre de Chambéry,

en date du 8 Février, porte ce qui suit : „ L'ar-
 „ mée des Alpes , réduite à 15 mille hommes ,
 „ est dénuée à un point qui fait désespérer
 „ de ses succès. Indépendamment de tout ce
 „ qui lui manque pour son entretien , elle est
 „ obligée pour vivre de s'étendre sur un front
 „ de quarante lieues. Les vivres sont d'une
 „ cherté excessive , & les fourrages sont au poids
 „ de l'or. Le payfan Savoisien ne se plaît point
 „ autant qu'on le croit , ou qu'on l'a dit ,
 „ avec ses nouveaux freres les François. Il re-
 „ fuse les assignats , malgré la proclamation
 „ faite à ce sujet, ou s'il les reçoit, c'est en
 „ doublant le prix des denrées. La fermenta-
 „ tion augmente. Cependant le printems ap-
 „ proche , les troupes Françaises ont besoin
 „ de vivres , de fourrages , de vêtemens les
 „ plus nécessaires. Cette armée doit être por-
 „ tée à 40 mille hommes si l'on veut garder
 „ la Savoie & faire la campagne prochaine.
 „ Il ne faut pas oublier sur-tout que les Fran-
 „ çois auront autant & plus d'ennemis à con-
 „ tenir dans l'intérieur de ce département , que
 „ de soldats à combattre au dehors. „

GENES (*le 18 Février*). La ville de Cagliari en Sardaigne, attaquée par la flotte française, fait la plus vigoureuse défense. Nous venons d'apprendre que deux frégates & deux bombardes ont été coulées à fond par le canon de la place , & qu'un régiment de hussards qui avoit débarqué , a été taillé en pieces. Nous apprenons en même tems, qu'il regne sur la flotte des maladies épidémiques qui y font beaucoup de ravages , au point que chaque jour

on

on est obligé de jeter 15 à 20 personnes à la mer.

ROME (le 20 Février). Une parfaite tranquillité continue à regner dans cette capitale. Jamais l'union des citoyens ne fut plus grande, ni le zèle pour l'ordre public plus prononcé. Le 4 de ce mois, on aperçut dans les parages de Terracine 2 vaisseaux de guerre françois, venant de Naples. Ayant déployé pavillon anglois, ils furent salués par les gardes-côtes auxquels le salut ne fut pas rendu : ce qui porta les habitans des côtes à battre la générale, à sonner le tocsin & à allumer les feux d'alarme. Les troupes se mirent en marche, & furent bientôt jointes par environ 15 mille habitans de la campagne, armés & disposés à repousser la visite que leur faisoit craindre l'apparition des deux vaisseaux patriotes. La haine de la révolution, l'attachement à la Religion, aux loix, au gouvernement de ce pays, animant tellement les habitans de ces côtes, qu'à l'aspect des vaisseaux qui regagnoient la pleine mer, le peuple fit entendre des cris redoublés de *vive la Religion, vive le Pape!*

A N G L E T E R R E.

LONDRES (le 28 Février). L'opposition en parlement ne laisse presque point de relâche à l'administration par des efforts assidus, pour empêcher la continuation de la guerre contre les François; & il y a peu d'exemples, que les motions anti-ministérielles se soient succédées avec tant de rapidité : mais le succès en est en raison inverse de leur force & de leur

fréquence. Cinq articles, que M. Fox proposa dans la séance des communes du 18 Février, & dont le premier commençoit par dire, qu'*il n'est point de l'intérêt de la Grande-Bretagne, ni utile à sa puissance, de faire actuellement la guerre aux François*, furent rejetées par une pluralité de 270, contre 44 voix. Une protestation contre la même guerre, que M. Grey proposa le 21 sous la forme d'une motion, mais qui, contre tout usage parlementaire, avoit plutôt celle d'un long manifeste anti-ministériel, eut le même sort, sans qu'on la combattît même, & sans que la chambre crût devoir lever les voix.

On rassembla le 25 dès le grand matin, en face de Cohitehall, les trois bataillons des gardes qui doivent aller servir sur le continent. A sept heures, le roi s'y rendit vêtu de l'uniforme de général. Le prince de Galles, le duc d'York & plusieurs autres officiers des premiers grades l'accompagnoient : il fut reçu à la parade par le prince Guillaume, qui portoit l'uniforme du premier régiment où il commande une compagnie. Ce beau corps se mit en marche pour Greenwich, où il devoit s'embarquer. Après l'avoir vu défilér, le roi prenant l'arrière-garde suivit jusqu'au lieu du départ. La reine, les trois princesses aînées, le duc de Clarence en firent autant. Toute la famille recueillit beaucoup de témoignages d'intérêt de la part d'une multitude de peuple attirée à cette occasion : les transports étoient prêts, chaque détachement y passoit à mesure qu'il arrivoit; & le vent étant favorable, on croit qu'ils seront bientôt rendus à Helvoetsluis.

A L L E M A G N E.

MAYENCE (le 28 Février). Les François, avoient le projet d'assembler ici une convention-nationale, composée de députés de tout le pays qu'ils occupent sur le Rhin; mais les habitans, ceux de Mayence en particulier, s'y sont refusés. Le général de Wimpfen, commandant de la garnison, écouta leurs représentations avec bonté & intérêt; il accorda un délai au-delà du 23 Février, jour fixé pour la prestation du serment. Le lendemain arriva le commissaire Merlin; celui-ci exigea absolument le serment, qui cependant n'a pas eu lieu par le refus constant des bourgeois de s'y soumettre. Depuis lors on place les honnêtes gens dans l'alternative de manquer à leur conscience, ou de se voir dépouillés de la totalité de leurs biens. Le serment civique a été proposé aux membres de notre vicariat, qui, écoutant la voix de la Religion & de l'honneur, l'ont constamment refusé, & reçu en conséquence ordre de quitter la ville (a). Ils ont été traités

(a) Sans doute que dans cette fuite, dans cet affligeant quoiqu'honorable exil, ils se rappelleront avec des regrets sinceres les vexations exercées contre les gens de bien, contre les défenseurs de la foi antique, de la hiérarchie & du véritable ordre dans l'Eglise & dans l'Etat; ils se reprocheront la protection accordée aux promoteurs de l'acéphalie & de l'anarchie, le trop fameux conventicule d'Ems, & tant de combats livrés à l'autorité du chef de l'Eglise & de ses envoyés. En se voyant proscrits par quelques avocats, se disant *commissaires de la*

avec la plus grande indignité. Après les avoir réunis chez le général Leblou, on leur a bandé les yeux & on les a conduits hors de la ville sous une escorte de 25 hommes précédés d'un trompette. Dans leur route, ils ont été honorés des insultes des Sans-culottes & agens révolutionnaires de Mayence, qui

Convention, condamnés à la déportation, & obligés de quitter leurs foyers & leur patrie, ils auront reconnu la vérité de cette prédiction d'un écrivain aussi justement célèbre que sévèrement orthodoxe. *Simile quid illis eveniet divina huic apud Isaiam comminationi : PRO EO QUOD ABIECIT POPULUS ISTE AQUAS SILOE, QUÆ VADUNT CUM SI- LENTIO, PROPTER HOC ECCE ADDUCET DOMINUS SUPER EOS AQUAS FLUMINIS FORTES ET MULTAS. Sic enim venientes summo universalis Ecclesiæ Pontifici subijci, compelluntur indignissimè laïcorum judicum infimorum decretis obtemperare.* Cabass. Theor. & Prax. Jur. Can. L. 3. C. 27. N. 6. . . . Non, de tels événemens n'échappent pas aux observateurs chrétiens. Le schisme de Henri VIII a été l'époque des malheurs de son regne : ce Néron de l'Angleterre n'a plus regné que sur des ruines ; & les regnes suivans n'ont été qu'une suite de convulsions. Mahomet II a puni par la prise de Constantinople le schisme de Photius & de Cernlarius. Les Grecs, les Russes, tout ce qui s'est détaché de l'antique Eglise, sont, quant à la Religion sur-tout, le jouet des despotiques caprices. On ne sauroit trop le répéter ; ce genre de punition suit de près ces sacrilèges séparations des enfans ingrats & rebelles d'avec la bonne & tendre Mere qui les a enfantés à Jesus-Christ, qui rejettent avec un orgueilleux dédain l'autorité du Pere commun des fideles, & ne prévoient pas quel joug va remplacer celui qu'ils ont secoué.

leur prodiguoient ces gentillesse populaires, dont la nouvelle politesse françoise voudroit amener l'usage en Allemagne. Les cris *à la lanterne* se faisoient entendre aux oreilles de ces vieillards vénérables, dont rien n'a pu ébranler la constance, & qui ont commencé à recevoir le prix de leur vertu dans l'accueil honorable, que leur ont fait les premiers postes prussiens, qui les ont reçus avec la plus grande distinction.

FRANCFORT (*le 8 Mars*). Ce matin, la garnison de la forteresse de Königstein s'est enfin rendue prisonniere aux troupes prussiennes. Elle étoit composée de 435 hommes, y compris 14 officiers. On vient de l'amener dans cette ville. Il s'est trouvé dans la forteresse 14 pieces de canons. Il semble que Mayence va être attaquée. Le général Custine a mis la ville en état de siege; & depuis plusieurs jours les Prussiens ont été occupés à conduire du canon à Hochheim, Biberich, & Wisbaden. Tous ces cantons souffrent extrêmement de la guerre: les environs de Cassel, Koftheim & Hochheim, où l'on voyoit ci-devant les plus superbes vignes, & où l'on comptoit 5 à 6 mille arbres fruitiers, ne présentent plus qu'un vaste désert. Tout est déraciné, ravagé, ruiné, démoli.

Les princes, freres de l'infortuné Louis XVI, qui depuis la malheureuse campagne de l'année dernière ont fait leur séjour à Ham en Westphalie, ont formellement notifié sa mort à toutes les cours de l'Europe & leur ont déclaré qu'ils reconnoissoient son fils unique,

„ actuellement prisonnier avec la reine sa
„ mere, & les princesses sa sœur & sa tante,
„ dans la tour du Temple à Paris, pour légi-
„ time roi de France & de Navarre sous le
„ nom de Louis XVII; que ce jeune prince
„ n'étant pas encore âgé de 8 ans, Monsieur,
„ en qualité de prince le plus proche du trône,
„ avoit pris le titre de régent du royaume de
„ France, & Mgr. comte d'Artois celui de lieu-
„ tenant-général du royaume ». La *Déclara-*
tion que Monsieur a rendue pour manifester
ses droits & ses intentions à cet égard, est
datée du 28 Janvier dernier : il y dit „ que
„ frappé d'effroi à la nouvelle de l'assassinat
„ du roi, son frere, il avoit invoqué le se-
„ cours du Ciel pour qu'il pût vaincre le sen-
„ timent de la plus profonde douleur & les
„ mouvemens de son indignation, en remplis-
„ sant les devoirs qui lui étoient imposés d'a-
„ près les droits immuables de la monarchie
„ François; qu'en conséquence il déclaroit
„ le dauphin, Louis-Charles, né le 27 Mars
„ 1785, roi de France & de Navarre, sous le
„ nom de Louis XVII, & que lui-même, pen-
„ dant la minorité de son neveu, il prendroit
„ la régence, pour exercer les droits de la
„ souveraineté, particulièrement à l'effet 1°. de
„ délivrer, avec l'aide de Dieu, le secours de
„ tous les fideles François & celui des souve-
„ rains réunis, son neveu Louis XVII, la reine,
„ sa mere & tutrice, & les autres personnes
„ de sa famille, que les révoltés retiennent
„ dans la plus dure captivité; 2°. de rétablir
„ la monarchie sur la base immuable de sa
„ constitution fondamentale; 3°. de réformer

„ les abus qui s'étoient gliffés dans l'adminif-
 „ tration de l'état; 4°. de rétablir la Religion
 „ de fes ancêtres dans fa pureté, ainfi que la
 „ difcipline canonique; 5°. de rétablir éga-
 „ lement la magistrature pour l'adminiftration
 „ de la juftice & la réintégration du bon or-
 „ dre; 6°. de faire rentrer les François de tout
 „ état dans l'exercice de leurs droits légiti-
 „ mes & dans la jouiffance des propriétés qui
 „ leur ont été ravies; 7°. de punir rigoureux-
 „ fement & exemplairement les coupables;
 „ 8°. de rétablir le refpect dû aux loix & à
 „ la paix de l'état; enfin 9°. de remplir fo-
 „ lemnellement la teneur des déclarations en-
 „ voyées au feu roi fous la date du 10 Sep-
 „ tembre 1791 ». A la fin de cette Déclara-
 „ tion, Monsieur nomme & établit Mgr. comte
 „ d'Artois lieutenant-général du royaume. Dans
 „ un autre diplôme, expédié pour le même effet,
 „ il eft dit : „ qu'en cette qualité, outre le com-
 „ mandement en chef des armées Françoiſes,
 „ dont Mgr. comte d'Artois fera revêtu, il
 „ aura féance dans toutes les afſemblées &
 „ colleges du royaume &c. „

COLOGNE (le 7 Mars). Les plus grands
 mouvemens parmi les troupes Antrichiennes
 nous annonçoient depuis huit jours une ou-
 verture de la campagne des plus active & des
 plus vigoureuſe. Six bataillons de grenadiers,
 partis d'ici le 25 Février, furent fuivis le 28
 par le régiment de l'empereur & celui de Ho-
 henlohe, arrivés du Haut-Rhin. Tous les corps
 en marche ſe réunifſoient à l'armée du général
 de Clairfayt, qu'on eſtime devoir être actuel-

lement forte de 52 mille hommes. Le feld-maréchal prince de Saxe-Cobourg en a pris le commandement, ayant immédiatement sous lui le général de Clairfayt; & parmi les autres officiers supérieurs l'on compte le général Latour & le prince de Wurtemberg. L'archiduc Charles est à l'avant-garde, à la tête de quelques bataillons de grenadiers. Le 27, tous les avant-postes furent portés au-delà de la Rœr & jusqu'à 3 lieues en-avant de cette rivière. Le 26, les Autrichiens entrèrent dans la ville de Juliers, en prirent possession & y établirent leur quartier-général. Le 1 Mars à 3 heures du matin, ils passèrent la Rœr sur deux ponts qu'ils avoient jettés près de la ville. Nous entendimes ici une canonade continue depuis 7 heures jusques vers les 10 heures du matin. L'on ne put douter qu'il n'y eût une action. Enfin à 3 heures après-midi, l'arrivée de quelques chariots de blessés nous annonça qu'on ne s'étoit pas trompé. Par le rapport d'un officier Autrichien, l'on apprit que les troupes impériales avoient attaqué les François près d'Aldenhoven, & les avoient défaits avec perte de beaucoup de tués, de blessés, de prisonniers & d'artillerie. Cette perte s'est confirmée par les transports successifs de leurs blessés, amenés prisonniers dans notre ville, & l'arrivée d'une quantité de canons pris sur l'ennemi. Voici ce qu'on lit dans une relation authentique de cet événement.

„ Ce fut le premier de Mars qu'une partie de l'armée impériale, sous la conduite du général comte de Clairfayt, & le gros de cette armée sous les ordres du maréchal prince de Cobourg, ayant

passé de grand matin la Rœr, attaqua & força les postes retranchés que les ennemis occupoient près d'Aldenhoven & de Höngen. Dans ces deux attaques les François perdirent environ 3 à 4 mille hommes qui furent tués sur la place, 100 hommes seulement furent faits prisonniers, & l'on s'empara de toute leur artillerie consistant en 14 canons. Le même jour au soir, le duc de Wurtemberg que le prince de Cobourg avoit laissé en arrière près d'Eschweiler, où l'ennemi s'étoit également retranché, ayant tourné ce retranchement, en délogea les ennemis & les poussa le lendemain jusqu'à Aix-la-Chapelle, que ces derniers furent forcés d'abandonner en laissant en arrière plusieurs pièces d'artillerie. En même tems l'armée impériale s'étant réunie, avança jusqu'à Rolduc, délogea les François de tous leurs retranchemens & les obligea dans la nuit suivante de lever le siège de la ville de Maëstricht. „

Dans la même relation on nous apprend que les Prussiens se sont avancés vers Ruremonde, de concert avec un détachement de l'armée impériale, & que les François ont évacué cette ville dans la nuit du 4 au 5.

AIX-LA-CHAPELLE (*le 6 Mars*). Les François étoient ici dans la plus profonde sécurité; ils ne s'attendoient point à être attaqués, & enorgueillis par les succès précaires qu'ils avoient remportés, ils ne croyoient point qu'il fût possible de les vaincre. Le 1 de ce mois dans l'après-dîner, le général Dampierre étoit tranquillement à jouer avec madame de la Sallière, lorsque le premier avis lui vint que les Autrichiens avoient attaqué les retranchemens d'Aldenhoven. Il répondit froidement : *Tant mieux, nous aurons de nouveaux lauriers à cueillir ;.. à-tout* ; & il continua la partie.

en se contentant de détacher quelques aides-de-camp vers les avant-postes. Cependant l'arrivée des fuyards & des chariots commença à exciter l'attention du général ; il dut remettre la partie, dit-il, *après la défaite des Autrichiens*, & songer à se défendre. Il en avoit déjà fait les préparatifs, lorsqu'ayant appris la défaite totale des François, la force & la vigueur de l'attaque des Autrichiens, il crut qu'il étoit de la prudence de faire retraite. Le *héros de la liberté* avoit déjà délogé sans trompette, lorsque l'arrivée d'un renfort de 6 mille François l'engagea à revenir sur ses pas. Les Autrichiens ont fait des prodiges de valeur dans cette occasion. Les arquebusiers du Tyrol s'avancèrent d'abord seuls contre les François, postés sur la grande place, par les deux rues qui y aboutissent en se croisant ; lorsqu'ils avoient fait feu sur eux, ils entroient dans une maison, rechargeoient leur arme, & continuoient ainsi en poussant toujours en-avant. Une vingtaine de grenadiers Hongrois, emportés par leur courage, s'élancèrent hors de leur bataillon, & s'avancèrent jusqu'à 10 à 12 pas du bataillon quarré que les François formoient sur le marché. Ils furent tous la victime de leur bravoure. C'est à peu-près là la plus grande perte que les impériaux aient essuyée. Celle des François a été très-considérable. Le général Dampierre a été blessé dangereusement en fuyant ; & on le dit mort de ses blessures. Quant au général Stengel, il avoit si bien pris les devans, qu'il est parvenu à se mettre à couvert.

Les succès des troupes Autrichiennes ont bientôt forcé les François à cesser le bombar-

dement de Maeftricht & à en lever le fiegé. Une lettre de cette dernière ville nous donne fur ce bombardement & fon réfultat, les détails fuivans.

„ Le 18 Décembre, des troupes françoifes, au nombre de quinze à feize cens, vinrent occuper quelques parties du pays d'Outre-Menfe hollandois. Sur des représentations faites à ce fujet, ainfi que fur d'autres paffages de ces troupes & divers excès commis, elles fe retirèrent du territoire de la république; leurs commandans s'excufant confamment fur ce qu'elles n'avoient pas une connoiffance exacte des limites, & proteftant toujours de n'avoir aucune intention hostile. Cette déclaration fut encore renouvellée par un de leurs généraux le 23 Janvier. „

„ D'après ces affurances, & celles qu'on favoit avoir été données à la république, on devoit s'attendre qu'on respecteroit une neutralité, fi ponctuellement obfervée de notre côté. La confiance en la loyauté de ces promeffes étoit telle, que des officiers & foldats des troupes françoifes étoient admis dans la ville, & y jouiffoient de toute la liberté & protection, compatibles avec le bon ordre & les précautions ordinaires dans une place de guerre, importante en tout tems par fa pofition, mais qui l'étoit fur-tout dans les circonftances actuelles. „

„ On s'alarma fi peu des bruits & des avis qui de tous les endroits où fe trouvoient des troupes françoifes, annonçoient qu'on en en vouloit à cette ville, & on s'attendoit fi peu à une attaque injufte, que la garnifon peu nombreufe & pas fuffifante pour la défenfe d'ouvrages auffi étendus, refta fans augmentation. „

„ Le 15 du mois paffé, fans qu'on eût aucune connoiffance légale ni pofitive d'une déclaration de guerre, les troupes françoifes fe répandirent dans le pays de Fauquemont, & commencerent l'invafion.

tissement de la place, du côté de Wyk; firent des tranchées, & y établirent des batteries, qui furent achevées le dimanche 24, ainsi que celles construites hors de la porte de Bois-le-Duc, non pas sans éprouver un feu très-vif de la place, qui les incommoda beaucoup. „

„ Le même jour, entre 5 & 6 heures du soir, un officier, accompagné d'un trompette, apporta une lettre du général Miranda, adressée au prince de Hesse, notre gouverneur, avec une autre lettre de gens entièrement inconnus, se disant *Comité révolutionnaire des Bataves*, datée de Hoch, portant une sommation de rendre la ville dans l'espace de trois heures, avec les plus insolentes menaces. Le prince y répondit avec dignité & en peu de mots, qu'il ne remettrait jamais la ville qu'à ceux qui la lui avoient confiée, les Etats-Généraux des Provinces-Unies; que son honneur & sa vie y étoient attachés, & qu'il la défendrait contre tous ceux qui oseroient l'attaquer. Le même officier François étoit porteur de lettres au magistrat, tant de la part du général Miranda que du soi-disant comité batave, pour soulever la bourgeoisie, & l'engager à la révolte. Le prince remit les lettres au magistrat, dont la réponse ne fut ni incertaine ni équivoque. „

„ Dans la nuit même du 24 au 25, commença un affreux bombardement, genre d'attaque inattendu, qui surprit & effraya au premier abord les habitans. Mais à peine le jour eut paru, que la surprise & la crainte firent place à un sentiment d'indignation contre ceux, qui affectant d'être les amis des peuples, employèrent ce moyen lâche & barbare à la fois, qui sans les exposer eux-mêmes, sans attaquer ceux qui par état & par devoir défendoient la place, ne tendoient qu'à ruiner les habitans. Tous les bourgeois dès ce moment manifestèrent la plus ferme résolution de tout souffrir, plutôt que de tomber au pouvoir de si cruels ennemis. Et pendant que nos braves guerriers dé-

fendoient courageusement nos remparts, les bourgeois veilloient à la sûreté de l'intérieur, & arrêtoient avec la plus grande promptitude & sans craindre les dangers, le progrès des incendies presque continuels. Jamais union ne fut plus parfaite que celle qui subsistoit entre les militaires & les bourgeois. Le même esprit les animoit, & leur courage ne fit que s'accroître durant les sept jours & les sept nuits de cette attaque violente, dans laquelle l'ennemi lança près de 7000 bombes, qui ont endommagé ou ruiné une grande quantité de maisons. Le prince de Hesse s'est montré l'émule des héros de sa maison. Au milieu des plus grands périls, il conserva ce calme & cette présence d'esprit, qui caractérisent la véritable valeur. Entrant dans les plus grands détails, il donnoit les ordres nécessaires avec la plus grande précision. Encourageant les autres par son exemple, il communiquoit à tous ce sentiment de fermeté & de dévouement, dont il étoit animé. „

„ Le 3, l'approche des troupes impériales fit subitement lever le siège à nos ennemis, & procurerent à cette ville une délivrance, qu'elle avoit bien méritée. „

Extrait d'une Lettre écrite de la même ville, en date du 3 Mars. „ Nous voyons „ depuis quelques heures une espece d'image „ de la résurrection, & de la résurrection *ad* „ *vitam*. L'image de la mort, ou si l'on veut, „ la mort même envoyée sous la forme de „ bombes, pendant une semaine entière, dans „ les maisons & les rues de cette ville, a disparu. Tout le monde sort des caves & des „ maisons pour jouir de l'air & d'un ciel pur „ & sûr. Un grand nombre court aux églises „ pour remercier le Ciel d'une si heureuse délivrance. Si cette ville que les démocrates „ Liégeois appelloient *la dévote Maefricht*,

„ l'asile des réfugiés François, Belges, Lié-
 „ geois (a), étoit tombée entre les mains des
 „ démocrates, on auroit vu des scènes étran-
 „ ges. Les Liégeois & les François eussent été
 „ vraisemblablement tous assassinés. La *Ga-*
 „ *zette nationale* de Liege avoit déjà annoncé
 „ en termes formels que c'étoit *un combat à*
 „ *mort*. Le soin avec lequel on avoit fait
 „ refluer ici tous les ecclésiastiques François,
 „ en les chassant des villes & des provinces
 „ voisines, à mesure qu'on s'en emparoit, ne
 „ laisse aucun doute touchant les vues qu'on
 „ avoit sur eux. On avoit même fait des incur-
 „ sions à Sulstern, & autres endroits soumis
 „ à l'électeur Palatin, malgré la neutralité,
 „ pour en chasser les déportés vers Maestricht.
 „ Les fameux *Marseillois* (c'est-à-dire les ga-
 „ lériens) & les acteurs du 2 septembre,
 „ étoient arrivés dans les villages voisins la

(a) Peut-être jamais ville assiégée fut-elle dans
 une situation plus terrible, sur-tout durant un bom-
 bardement, où les maisons absolument remplies
 du grenier à la cave, toutes les chambres, tous
 les coins habitables, occupés, présentient aux
 bombes, aux boulets, au feu, à la chute des mu-
 railles & des charpentes, des victimes sans nom-
 bre; où les assiégés entassés les uns sur les autres,
 n'avoient pas le choix du lieu où ils vouloient
 attendre la mort, ni de celui où ils espéroient pou-
 voir l'éviter.... Ajoutons une charitable hospitalité
 devenue un aiguillon de haine, de cupidité & de
 rage.... Enfin en dernier résultat, l'attente du
 pillage, de l'incendie & du massacre, du renverse-
 ment de toutes les loix divines & humaines, de la
 barbarie enfin & la dévastation la plus complète.

veille de l'ouverture de la tranchée. L'a-
 venture de Bassville à Rome , devoit ser-
 vir de prétexte à des représailles , la Con-
 vention les avoit décrétées sous le terme
 vague de *réparation* , & elles devoient s'exé-
 cuter ici. Lors de l'entrée des assiégeans ,
 6 ou 7 évêques & les prêtres François dont
 le nombre va à 500 , ainsi que les ecclésiast-
 iques de Liege , peut-être aussi ceux de
 la ville , eussent été traînés dans une église
 où l'on auroit renouvelé la scène de celle
 des Carmes à Paris. La *dévot*e Maëstricht les
 a sauvés par le courage de sa fidelle garnison ,
 par la loyauté , la fermeté , la patience ,
 & les ferventes prières de ses habitans. Je
 n'oublierai jamais le spectacle que présen-
 toient les églises dans ce tems d'angoisses ;
 avec quelle ferveur & quelle confiance ces
 bonnes gens imploroient le secours du Sei-
 gneur , les uns prosternés , les autres les
 bras étendus en croix , tous résolus de
 mourir & de périr sous les débris de leurs
 maisons , plutôt que de voir établir dans
 leurs murs le regne de l'impiété (a). Les assié-
 geans qui n'ignoroient point cette disposi-
 tion des assiégés , disoient dans le ton de
 leur langage ordinaire : *S'il y a un Dieu ,*
nous ne prendrons pas Maëstricht : mais
s'il n'y en a pas , nous sommes sûrs de

(a) C'étoit une chose touchante , & en même tems
 presque plaisante , d'entendre des gens au milieu
 du fracas des bombes , & des décombres de leurs
 maisons , dire courageusement & gaiement : *Nous*
sommes contents de tout , pourvu qu'on ne nous fasse
pas CITOYENS.

„ *notre fait.* . . Ville paisible, charitable &
 „ hospitalière, où la veuve, l'orphelin, le
 „ prêtre & le noble, venus d'une terre étran-
 „ gère, ont trouvé de la commisération & des
 „ secours assaisonnés d'une affection sainte !
 „ c'est contre vos murs que l'Eternel a brisé
 „ les armes d'une puissance que rien n'avoit
 „ arrêtée jusques-là, qui avoit envahi l'Italie,
 „ l'Allemagne, la Belgique, la Hollande sans
 „ trouver de résistance efficace. Vos bienfaits
 „ accumulés sur les pauvres & les affligés,
 „ vos mœurs simples & antiques, la pureté
 „ de votre foi, la fermeté de votre espérance,
 „ ont eu plus de force que leurs globes en-
 „ flammés, qui au moment de répandre le
 „ feu & la mort, prenoient un caractère de
 „ foiblesse & d'innocence qui les empêchoit
 „ de nuire : & quel ravage n'eût pas pro-
 „ duit leur effroyable nombre, si une secou-
 „ rable Providence n'en avoit détourné ou
 „ éteint la plupart dans leur chute meurtrière ?
 „ L'ennemi, vous le savez, en fut dans un
 „ étonnement stupide, & ne put expliquer ce
 „ phénomène de son impuissance. Oui, c'est
 „ par ces armes, tout-à-fait loyales & chré-
 „ tiennes, & dès-lors toujours victorieuses,
 „ que vous avez, comme parle l'Ecriture,
 „ muselé la gueule des lions, éteint les feux
 „ dévorans, émoussé le tranchant des épées,
 „ renversé le camp des ennemis. Ce sont ces
 „ armes qui ont opéré votre salut & peut-
 „ être celui de l'Europe entière (a). . . Jouissez
 dans

(a) Conjecture qui ne paraîtra pas hasardée à

„ dans une joie sainte d'un si grand bienfait ;
 „ goûtez dans le transport de la reconnoissance ,
 „ la satisfaction d'avoir vu périr les tigres , ru-
 „ gissant après leur proie, l'étranger fugitif trou-
 „ ver le Dieu qui, dans les Saintes Lettres, se

A
 bi
 ti
 E

ceux qui favent les vastes espérances & les projets immenses que les démocrates avoient attachés à la prise de cette ville, qui devenoit leur arsenal, leur place d'armes, leur point de réunion & de partance ; où mettant une garnison de 30 à 40 mille hommes, telle que l'étendue des fortifications l'exige, y trouvant des munitions de tous les genres & la plus belle artillerie du monde, ils auroient arrêté l'armée Autrichienne par une défense invincible à l'égard d'assiégeans assez délicats pour faire un choix de moyens, contre des assiégés pour qui ils sont tous bons... Ajoutez que l'invasion de la Hollande, ce plan de prédilection & de la plus flatteuse espérance, a manqué par-là ; qu'Aix, Liege, Huy, Venlo, Ruremonde, tout cela tenoit au sort de Maestricht ; que la Belgique, fermée par ce redoutable boulevard, restoit immobile sous les hordes ravageantes qui, en même tems qu'elles la rongeoient jusqu'à l'inanition, la renversoient de fond en comble ; que tout le cours de la Meuse, occupé exclusivement par les acéphales jusque dans l'intérieur de la Hollande, devenoit une barrière terrible à franchir, & de plus un moyen de communication & d'une ressource incalculable pour un ennemi, qui par-là se portoit en un instant sur tous les points de cette immense frontière... En considérant tout cela, on est tenté de dire que si Maestricht doit sa délivrance aux puissances alliées, ces puissances doivent leurs succès & la perspective d'une pleine victoire à la résistance de Maestricht.

*Dominus
custodit ad-
venas, pu-
pillum & vi-
duam susci-
piet, & vias
peccatorum
disperdet.
Psalm. 145.*

» dit son défenseur, & les pécheurs confondus
» dans leurs abominables desseins. Le sang
» du juste ne coulera pas dans vos rues, la
» voix du blasphème ne fera pas entendue
» dans vos murs ; les temples de l'Eternel
» ne seront point souillés ; & (ce qui accom-
» pagne infailliblement l'impiété) la férociété
» & la luxure ne flétriront pas vos innocentes
» demeures. »

LIEGE (*le 12 Mars*). Enfin le Ciel propice à nos vœux a daigné jeter sur nous un regard de miséricorde, & bénir les armes de S. M. I. Ce fut le samedi 2 Mars que nous apprîmes leurs premiers succès, & que commença à luire l'espoir d'une prochaine délivrance. En effet, ce jour-là, nous vîmes repasser ici les débris de l'armée patriotique françoise, battue à Aldenhoven. Un grand nombre de bourgeois quitta la ville. Le 3 & 4 furent des jours affreux pour notre malheureuse patrie ; on compte au moins 30 victimes innocentes assassinées ; on promena des têtes dans les rues ; plus de 700 personnes étoient notées : & dans l'espoir que Maestricht se rendroit, il devoit être nommé des commissaires Liégeois pour reconnoître les émigrés de leur nation & leur faire subir le même sort. Le 4, Liege étoit presque désert ; ces scènes sanguinaires y répandoient la consternation. Quelques scélérats acheverent de dépouiller les églises, avant de quitter une ville qu'ils venoient de ruiner. Pendant toute la nuit, l'on n'entendit que chariots & voitures, dirigeant leur route vers Namur ou Bruxelles. La terreur qui s'étoit emparée de tous les volontaires patriotes, fut si grande,

qu'ils croyoient déjà les Autrichiens aux portes; la débandade devint extrême, & leur fuite si précipitée, qu'ils abandonnerent une quantité prodigieuse de munitions; presque toute l'artillerie, tous les magasins &c. Enfin, le 5 fut le jour de notre délivrance. Le prince Ferdinand duc de Wurtemberg, lieutenant-général des armées de l'empereur, fit son entrée ici entre 5 & 6 heures du soir. La joie que l'on ressentit de cet heureux événement, se manifesta d'abord par des illuminations; mais il est fâcheux qu'un sentiment aussi doux ne puisse se soutenir à l'aspect des ravages qu'ont causé les troupes patriotiques françoises, secondées par un certain nombre de rebelles Liégeois. Pendant trois mois, cette infortunée ville a offert le spectacle le plus affligeant. La Religion méprisée, calomniée, foulée aux pieds; les plus belles églises indignement profanées, pillées, changées en arsenaux, magasins de toute espece, en boucheries, écuries; les prêtres persécutés jusqu'au massacre; les gens aisés, les honnêtes bourgeois vexés jusqu'au dépouillement; la justice anéantie; le regne de l'anarchie, & par conséquent du brigandage & des assassinats, substitué à celui des loix, de l'ordre & de la sécurité publics; telle est la somme abrégée des malheurs & excès qui ont accablé & désolé cette capitale & notre infortunée patrie. On est occupé à présent à nettoyer la cathédrale, les collégiales, abbayes & couvens, qui sont remplis de fumier des chevaux des François.

Le prince de Saxe-Cobourg a demandé à notre

ville 12 cens mille florins destinés à payer une gratification aux foldats. On a fait des remontrances à ce prince, qui a répondu que ni les Etats ni les honnêtes-gens n'en souffriroient; mais qu'il ne pouvoit se départir de sa demande. Cette somme a été acquittée dans l'espace de 9 jours.

Les Autrichiens ont pris à la citadelle 105 canons, beaucoup de caisses remplies de fusils, plusieurs obus, & 42 caissons ont été arrêtés sur Avroy. On a trouvé ici une grande quantité de fusils, des magasins considérables d'avoine & de grains, dont une partie a été transportée à Maastricht. L'armée impériale occupe déjà presque tout le pays. Les François viennent d'évacuer St.-Trond.

F R A N C E.

PARIS (*le 8 Mars*). Les nouvelles, reçues de Liege, ces jours derniers, sont des plus fâcheuses, malgré tous les efforts faits par les ministres pour rassurer la Convention sur leur contenu. Cependant, comme si nous n'avions pas assez d'ennemis, une lettre du ministre des affaires étrangères a annoncé hier, que le conseil exécutif provisoire avoit arrêté: „ 1^o. Que
 „ le ministre des affaires étrangères donnera
 „ ordre au ministre plénipotentiaire de la ré-
 „ publique, de quitter sur le champ Madrid &
 „ de revenir à Paris. 2^o. Que le ministre de
 „ la marine dépêchera sur le champ des cou-
 „ riers dans tous les ports de la république,
 „ à l'effet d'y transmettre aux commandans

„ des ports l'ordre de mettre l'embargo sur
 „ tous les navires espagnols qui peuvent s'y
 „ trouver. 3°. Que le ministre de la marine
 „ ordonnera pareillement aux commandans
 „ des vaisseaux de guerre de la république, de
 „ courir sus à tous les bâtimens espagnols, &
 „ qu'en même tems il fera donner avis de ces
 „ dispositions aux armateurs en course, afin
 „ qu'ils puissent se porter à l'instant contre les
 „ nouveaux ennemis de la république ». Après
 la lecture de la lettre du ministre, la Convention a déclaré que la république françoise est en guerre avec le roi d'Espagne.

Celui qui a vu Paris dans ses jours de prospérité, auroit peine à reconnoître aujourd'hui cette malheureuse cité. Lorsque la véritable liberté y regnoit sous la surveillance des loix, elle étoit le rendez-vous de toutes les nations. Les étrangers attirés par la beauté du climat, par la douceur des mœurs des habitans, étoient assurés d'y jouir de tous les avantages que peut offrir l'ordre social. Les tems sont bien changés. Le souvenir du passé est un songe. On reconnoît encore quelques édifices publics, mais ce ne sont plus les mêmes noms. Les statues des rois, les monumens des arts & de la reconnaissance des peuples, sont renversés. L'activité, l'industrie qu'entretenoit le commerce, tout cela n'existe plus. La plupart des boutiques sont fermées, & Brissot ne veut pas qu'on ait plus d'un habit. Au lieu de ces chars brillans que l'œil suivoit à peine dans la rapidité de leur course (*eh ! mais tant pis, ce n'est pas ce qu'on doit regretter le plus*), on ne voit plus que des tombereaux & des fiacres mal-

attelés. Le peuple de Paris aimoit à se parer : le dimanche sur-tout , les promenades & les avenues de la ville présentoient un spectacle enchanteur ; aujourd'hui la propreté même est bannie. Pour marcher en sûreté dans les rues , il faut porter la livrée de l'indigence. Les loix de l'égalité ont donné une supériorité très-réelle à la classe qui ne possédant rien , ose tout impunément ; c'est par elle que la Convention regne ; c'est sur elle qu'elle répand le poison de la corruption ; c'est parmi elle qu'elle trouve à son gré des espions & des délateurs. Aussi , au lieu de la franchise qui caractérisoit le peuple de Paris , on ne trouve plus que la contrainte , fille de la peur. On se veille , on se craint ; & l'homme en rencontrant son semblable , tremble de rencontrer un ennemi. Les membres du comité de sûreté générale exercent le despotisme le plus effrayant ; ils ont jetté le masque , & l'on voit clairement aujourd'hui qu'ils ne craignent plus l'opinion du peuple avili , & qu'ils ne veulent gouverner que par la terreur. Aussi , tout fuit , tout se cache ; & les gens honnêtes que des besoins impérieux retiennent encore sur cette terre désolée , sont toujours entre la crainte de la prison ou celle de la mort.

P A Y S - B A S.

LA HAYE (*le 5 Mars*). C'est avec autant de surprise que d'indignation , qu'on a reçu ici le 27 Février au matin , par un officier que le gouverneur de Bois-le-Duc avoit expédié , la nouvelle de la reddition de Breda , à une très-petite partie de l'armée de Dumourier , sans que cette place ait été assiégée en forme.

Elle a capitulé le 25 Février , après avoir été bombardée par les François. Le général-major comte Alexandre de Byland , major-commandant de cette place , est arrivé ici hier de Boisle-Duc où il avoit mené sa garnison , & a été conduit à la prison militaire du prévôt-général , comme préliminaire du procès à instruire sur la reddition d'une place dont aucun ouvrage n'avoit été entamé , & sans que la garnison ait perdu un seul homme. Si cette place n'a point opposé la résistance qu'on en pouvoit attendre , la petite forteresse de Klundert a repoussé jusqu'à trois fois les François , qui lui ont livré un assaut à travers les eaux de l'inondation. L'on n'a pas encore d'avis de sa prise , l'on ignore de même le sort du Willemstadt & de Gertruidenberg ; mais la ville la plus menacée est celle de Heusden. On apprend qu'il s'est présenté des détachemens François à la vue de Berg-op-Zoom , sans que néanmoins cette place soit encore menacée d'une attaque formelle. Dans les circonstances difficiles & accablantes où se trouve la patrie , le prince Stadhouder a adressé aux Etats-Généraux la Déclaration suivante , en date du 28 Février.

Hauts & puissans seigneurs ,

„ La partie si principale dans l'administration publique , qui m'a été confiée dans mes différentes relations , tant politiques que militaires , par vos hautes puissances & les seigneurs Etats des provinces respectives , me défend de garder le silence dans les circonstances où la cause générale de la patrie se trouve. Certainement V. H. P. ont rendu justice à mes sentimens & ma conduite , lorsqu'elles les ont défendus tant dans leur Lettre aux Etats des provinces que dans la Déclaration sur le Manifeste

du général Dumourier, contre les calomnies & les mensonges de mes ennemis : mais je dois à V. H. P. aux Etats des provinces, à la nation Hollandoise, pour laquelle mes ancêtres ont versé leur sang ; je dois aux fideles alliés de l'état, qui ont volé à notre secours dans un moment si critique, pour combattre avec nous pour la république ; je dois à l'Europe entière, qui a fixé les yeux sur une attaque aussi injuste, & je ne dois pas moins à moi-même, de faire connoître non-seulement mes vues, mais aussi les fondemens de ma confiance. „

„ L'état est attaqué de la maniere la plus injuste. Les pays de la généralité sont envahis ; & les armes de l'ennemi ont eu inattenduement un succès, qui pourroit s'étendre jusqu'aux villes votantes de l'état, & dont les suites seroient incalculables. Tels sont, hauts & puissans seigneurs, les dangers qui nous affligent déjà, ou qui nous menacent encore. Je ne veux pas les dissimuler : je ne veux pas même me flatter que les pertes que nous avons déjà essuyées, seront les dernières. Il n'est pas extraordinaire que cette république éprouve de grands échecs dans les commencemens d'une guerre ; mais, au milieu de ces désastres, elle se relève, comme si ses pertes réveillent son activité, soutiennent son courage, & multiplient sa force. „

„ Aussi peu qu'on doit dissimuler les dangers, aussi peu doit-on méconnoître les avantages & les ressources de l'état : la situation du pays, coupé par des rivières, canaux & lacs, offre des avantages qui pourront disputer le terrain à l'ennemi, même si ses succès étoient encore plus considérables : la fidélité & l'amour pour la patrie des citoyens n'est pas d'une moindre force dans un état républicain : les troupes de la république sont remplies de courage & brûlent d'éprouver leurs forces pour défendre les foyers & les autels : les marins sont animés du même esprit, qui a toujours distingué les Hollandois avec tant d'honneur sur un élément qui leur est propre, & sur lequel ils ont tant de fois confondu

l'orgueil de leurs ennemis. Enfin je dois être assuré. que non-seulement les alliés de l'état, mais aussi les puissances formidables, qui ont avec la république un intérêt & un ennemi commun, réuniront leurs forces aux nôtres, pour repousser la violence & l'injustice des frontieres de cette république : mais sur-tout, hauts & puissans seigneurs, je fonde ma confiance sur l'arbitre souverain du monde, qui de rien a fait parvenir ce pays à sa puissance actuelle, qui l'a conservé par des miracles, & soutenu le bras de mes courageux prédécesseurs : ce Dieu est éternel, sa toute-puissance, sa sagesse sont les mêmes ; & il veut encore être le soutien de ceux qui fondent sur lui leur confiance. „

„ C'est sur ces fondemens que je déclare à la face de l'univers entier, que, bien loin de me décourager, je veillerai jusqu'à mon dernier moment pour la défense de l'état ; que, quoiqu'une partie de mes biens & de mes domaines soient déjà occupés par les ennemis, ce qui me reste est encore pour le service de l'état, ainsi que mon sang & ma vie. C'est dans ces sentimens que j'ai été élevé ; c'étoient ceux qui ont distingué mes ancêtres ; & ces exemples illustres ont été inculqués à nos enfans par la princesse notre chere épouse, & par moi ; ils brûlent déjà de se distinguer dans une carrière aussi honorable. „

„ Que la nation se leve, qu'elle se réunisse à moi contre un ennemi qui en veut à sa liberté, à son indépendance & à ses biens. J'espère qu'ils me trouveront toujours dans la carrière de l'honneur & de l'amour de la patrie ; & , puisque je ne cherche ni ne connois d'autre grandeur que celle de la patrie, je m'estimerois heureux, si le ciel daignât diriger & bénir mes efforts à cet égard. „

A la Haye ce 28 Février 1793.

(*Etoit signé*) G. prince d'Orange.

Les Etats-Généraux, ayant reçu cette Déclaration, y ont répondu par la bouche du président de leur assemblée, „ qu'ils étoient in-
„ finiment touchés des sentimens francs & gé-

„ néreux , exprimés dans cette Déclaration
„ d'une manière éclatante; qu'ils n'étoient pas
„ moins prêts , de leur côté , à réunir dans ce
„ moment critique leurs plus grands efforts à
„ ceux de S. A. pour le salut de la patrie ;
„ & que , considérant les motifs de confiance ,
„ énoncés dans la même Déclaration avec
„ tant d'énergie , ils osoient se flatter que les
„ moyens de défense qu'on employoit , se-
„ roient couronnés , sous la bénédiction divi-
„ ne , du succès désiré. „

Hier 4 , le duc d'Yorck & le prince-hé-
réditaire Guillaume d'Orange sont partis , ac-
compagnés de l'amiral van Kinsbergen & du
lieutenant-général du Moulin , chef du corps
du génie , pour se rendre à Gorinchem , qui
est le point de réunion des forces Hollandoi-
ses , destinées à s'opposer aux François. Les
troupes , rassemblées dans les environs de cette
ville-là , importante par le passage de la rivie-
re , viennent d'être renforcées par un corps
d'environ 5 mille hommes tirés des garnisons
de la Gueldre , qu'y a amené le prince Frédé-
ric d'Orange , fils puîné de Mgr. le prince
Stadhouder. Ces troupes qui forment avec celles
qui étoient déjà à Gorinchem , un corps d'ar-
mée assez respectable , seront cantonnées le
long des digues qui bordent les rivières dans
ces cantons ; & cette défense , ajoutée aux inon-
dations qui ont mis de ce côté-là tout le pays
sous l'eau , paroît suffisante pour arrêter un en-
nemi de beaucoup supérieur en nombre , quand
même il se feroit frayé une route jusques-là ,
en réduisant toute les places qu'il investit ou
assiège en ce moment.

Le prince-héréditaire d'Orange est à la tête des troupes Hollandoises ; & l'amiral van Kinsbergen commande la flottille de chaloupes armées & bateaux plats , stationnée sur le Biesbosch & aux embouchures de la Meuse , que les François doivent passer pour pénétrer dans la Hollande , s'ils vouloient laisser de côté le passage de Gorinchem. Un corps de 2 mille hommes des gardes Angloises , débarqué récemment , a été réparti en partie à Dordrecht & dans l'isle , où cette ville est située ; en partie ces troupes sont restées à la Brille & à Hellevodtsluis.

Fin du Manifeste des Etats-Généraux contre la Proclamation du général Dumourier.

„ C'est d'une maniere également fausse , qu'il est parlé ensuite dans l'écrit que nous avons sous les yeux , de la révolution de 1787 : événement que des étrangers ou des ennemis de notre constitution représentent à tort comme un acte de violence & d'oppression. Chacun sait que le but de tout ce qui a été fait alors , n'a été que de rétablir & de consolider l'ancienne & légitime constitution , avec laquelle cette république a été fondée , s'est accrue de foibles commencemens , & a été si long-tems heureuse & florissante , & que les efforts d'un petit nombre d'ambitieux menaçoient d'une subversion totale. „

„ Ce n'est pas au peuple Batave (ainsi continue la Proclamation) que la France a déclaré la guerre ; amie de toutes les nations , elle a pour ennemis tous les despotes. Que nos concitoyens ne se laissent pas éblouir par ces expressions mensongeres ; qu'ils ne perdent pas de vue l'insigne abus que bien des gens font aujourd'hui des mots de liberté , esclavage & oppression. Ceux qui gouvernent actuellement la France & qui se croient en droit de disposer si arbitrairement du sort & du bien-être des nations , n'ont que trop prouvé en quoi consiste l'amitié dont ils font profession envers d'autres peuples , & ce qu'ils entendent par tyrannie

Et despotisme. Ils témoignent leur amitié aux autres nations en semant parmi elles la discorde Et la division, Et en les dépouillant par la violence, de privilèges essentiels à l'ordre social Et sacrés par leur antiquité; privilèges, dont ils cherchent même à effacer le souvenir en détruisant les chartres sur lesquelles ils sont fondés. Les dons qu'ils leur offrent sous les beaux noms de fraternité Et de liberté, ne sont autres que cette même licence effrénée, Et ce même esprit d'irréligion, dont ils se glorifient ouvertement, accompagnés de tous les maux qui en résultent, Et sous lesquels ils gémissent eux-mêmes, comme l'anarchie, le meurtre, le pillage, la misère Et la famine. Ils flétrissent du nom de despotisme Et d'esclavage toutes ces institutions civiles Et religieuses, qui ont été respectées jusqu'ici parmi les hommes, parce qu'elles sont indispensables à leur bonheur Et à l'existence de la société civile. Les hommes ne sauroient vivre en société sans un gouvernement qui veille à leur bien-être; Et les principes que les François s'efforcent actuellement de répandre, les armes à la main, sont faits pour renverser tous les gouvernemens Et substituer par-tout l'anarchie Et tous les maux qui en découlent, à la sûreté, au repos Et au bon ordre. „

„ Parmi les nombreux sujets d'étonnement, que nous fournit la Proclamation dont nous sommes sur-tout appelés à démontrer l'absurdité à nos compatriotes, nous ne saurions passer sous silence ce qui y est dit au sujet de ce petit nombre d'hommes inconnus Et méprisables, qui s'arrogent, sous le nom de comité Batave, un pouvoir imaginaire, Et qu'on nous désigne maintenant comme devant être chargés de l'administration provisoire, jusqu'à ce que nous aussi, nous ayons, à l'exemple de la malheureuse France, formé notre Convention-Nationale. Serons-nous donc obligés de renoncer à l'autorité douce qui nous gouverne, pour soumettre nos propriétés, tout ce qui nous est cher, notre vie même, au caprice de quelques individus inconnus, méprisés, ignorans, qui en disposeront à leur gré, jusqu'à ce que l'administration passe

de leurs mains dans celles d'une soi-disant Convention, aveuglément dévouée à la France, comme nous le voyons actuellement dans notre voisinage, & dont l'autorité auroit nécessairement chez nous les mêmes suites désastreuses qu'elle a eues en France? Comment a-t-on pu s'imaginer que de pareilles idées seroient accueillies par un peuple sage & sensé, peu enclin par caractère à adopter ces funestes inventions de nos jours, & accoutumé à une administration juste & modérée?

„ Nous nous persuadons aussi qu'il n'est pas nécessaire d'avertir les bons habitans de ce pays de ne pas prêter l'oreille à l'invitation & aux promesses qu'on leur fait, pour les engager à se ranger sous les étendards de cette prétendue liberté; ni aux menaces insignifiantes qu'on emploie pour les détourner par la crainte de mettre en œuvre les moyens de défense que la nature nous fournit. Il est impossible qu'il se trouve parmi eux des hommes assez lâches ou assez dégénérés, pour se réunir aux ennemis de leur patrie, & venir répandre, conjointement avec eux, parmi leurs concitoyens, la désolation & le désespoir, & ce long enchaînement de maux irréparables, qui sont une suite nécessaire de la plus cruelle rapacité, & que tant de pays, conquis par les François, éprouvent aujourd'hui. „

„ Nous nous attendons plutôt que tous les citoyens, mettant de côté l'esprit de parti qui les divise, réuniront leurs efforts aux nôtres & à ceux de tous les vrais amis de la patrie, pour défendre & conserver, sous la divine protection, le pays qui les a vu naître & où ils ont été élevés, & pour arracher la religion & la véritable liberté, ces garans de notre bonheur, au joug insupportable de hordes étrangères & barbares. — Nous attendons tout de leur bravoure & de leur courage. Nous nous persuadons qu'ils ne se laisseront pas intimider par le tableau exagéré des forces, qu'on représente comme s'avancant contre eux; qu'ils n'oublieront, ni la valeur invincible avec laquelle nos immortels ancêtres

ont tenu tête à ces mêmes François, à une époque où les plus grandes puissances de l'Europe ne combattoient pas, comme aujourd'hui, avec nous, mais étoient liguées avec nos ennemis; ni la situation de notre pays qui, sur-tout dans cette saison, oppose à une invasion hostile des obstacles insurmontables; ni les soins & l'activité énergique du gouvernement, qui ne négligera rien pour assurer le succès de nos communs efforts; ni enfin les secours efficaces que nous avons dans peu à attendre de nos fideles alliés. Et, si après tant de considérations importantes, il leur falloit encore un motif pour les affermir dans leur résolution de tout sacrifier à la défense de la chere patrie, nous leur mettrions devant les yeux l'exemple de nos voisins, les habitans des Pays-Bas Autrichiens, qui ont accueilli en amis ce même général, qui ose se dire leur libérateur, & ces mêmes François auxquels il commande, & qui recueillent actuellement les fruits les plus amers de leur imprévoyante crédulité. „

„ Daigne l'Etre suprême & tout-puissant, qui a si souvent tiré cette république des plus éminens dangers, la préserver aujourd'hui d'une pareille délivrance, & de pareils amis ! „

Ainsi fait & arrêté à l'assemblée de L. H. P., les seigneurs Etats-Généraux des Provinces-Unies, le 20 Février 1793.

(Paraph.) W. F. H. van Wassenauer, vt.

(L. S.) Par ordonnance d'iceux.

(Signé) H. Fagel.

AMSTERDAM (le 7 Mars). La ville de Gertruidenberg, après une résistance peu vigoureuse, s'est rendue par capitulation aux François. La garnison est sortie avec les honneurs militaires, & peut continuer à servir durant le cours de cette guerre. Les François se sont aussi emparés du fort le Klundert. Suivant les dernières nouvelles de Willemstadt,

datées du 3 de ce mois, la garnison se défendoit très-bien. Malgré la vive canonade de la part des François, la perte des assiégés étoit peu considérable. Outre les navires armés de Hollande qui protègent la forteresse, elle se trouve encore défendue par la frégate Angloise, la *Syrene*.

Le duc d'Yorck & le prince-héréditaire d'Orange sont arrivés lundi à Dordrecht. Le prince Frédéric d'Orange a établi son quartier au château de Spyk, près de Gorinchem.

VENLO (*le 7 Mars*). Le 3 de ce mois étoit le jour qu'on avoit fixé pour déloger les François du fort St. Michel situé vis-à-vis de cette ville, de l'autre côté de la Meuse. Les mesures avoient été prises par M. le général commandant Prussien, baron de Pirch, de manière qu'on ne pouvoit douter du succès de cette entreprise. Vers les 6 heures du matin on commença à tirer sur le fort avec tant de vivacité, qu'on vit bientôt le feu prendre à quelques édifices. Les François de leur côté ripostèrent avec une vivacité égale; mais ils eurent la barbarie de diriger leurs coups sur les maisons de la ville, & aucun ne tomba sur les batteries. Presque toutes les maisons ont été plus ou moins endommagées, mais heureusement aucune n'a été brûlée; la canonade se ralentit un peu vers midi; mais elle recommença vers 3 heures avec une nouvelle fureur de part & d'autre. On jugea cependant ensuite à propos de suspendre la canonade pour épargner la ville. Hier matin on découvrit que les François, instruits sans doute de la déroute de leurs compatriotes, avoient abandonné le fort, qui fut

aussi-tôt occupé par les troupes Hollandoises.
On y a trouvé trois ou quatre morts, & par
les avis qu'on a reçus d'un village voisin, le
nombre des blessés étoit considérable.

*Dans quelques exemplaires du Journal du 15 Février, p. 285,
l. 5, au lieu de Pologne, lisez Pologne.*

Le *Soulier* est le mot de la dernière énigme-
charade.

JE viens sans qu'on y pense,
Je meurs en ma naissance;
Et celui qui me suit,
Ne vient jamais sans bruit.

T A B L E.

TURQUIE	{ Constantinople.	433
	{ Alexandrie.	435
POLOGNE	{ Varsovie.	438
SUEDE	{ Stockholm.	446
ESPAGNE	{ Madrid.	ibid.
ITALIE	{ Turin.	447
	{ Genes.	448
	{ Rome.	449
ANGLETERRE	{ Londres.	ibid.
	{ Mayence.	451
	{ Francfort.	453
ALLEMAGNE	{ Cologne.	455
	{ Aix-la-Chapelle.	457
	{ Maastricht.	458, 461
	{ Liege.	466
FRANCE	{ Paris.	468
PAYS-BAS	{ La Haye.	470
	{ Amsterdam.	478
	{ Venlo.	479